



HAL
open science

La genèse de l'enseignement supérieur au Cameroun, 1945-1965

Alexandrine Bouopda

► **To cite this version:**

Alexandrine Bouopda. La genèse de l'enseignement supérieur au Cameroun, 1945-1965. Histoire. 2016. dumas-01362324

HAL Id: dumas-01362324

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01362324>

Submitted on 30 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Panthéon-Sorbonne

Paris 1 - UFR 09

**LA GENESE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR AU CAMEROUN
1945-1965**

Juin 2016

Institut des Mondes Africains – IMAF. UMR 8171 (CNRS) -
UMR 243 (IRD)

Bouopda Alexandrine

Mémoire de Master 1 dirigé par Pierre Boilley et Anne Hugon

Master 1 Histoire de l'Afrique

Spécialité histoire contemporaine

Remerciements

Pour concevoir et rédiger ce mémoire, j'ai été soutenue et encadrée avec bienveillance par Madame Anne Hugon ma directrice de mémoire. Je tiens pour cela à la remercier sincèrement et lui dire que son attention et ses conseils m'ont été d'une grande utilité dans la réalisation de ce travail.

Je remercie également les professeurs Pierre Boilley et Bertrand Hirsh, pour leurs cours et les recommandations qu'ils m'ont faites lors de nos entretiens.

Au cours de cette année universitaire, il m'a été donné la possibilité de suivre les cours des professeurs Elikia Mbokolo et Catarina Madeiras à l'EHESS. Je tiens à remercier ces deux enseignants qui m'ont permis d'élargir mes connaissances sur le continent africain.

L'intérêt que je porte à l'histoire du continent africain et les connexions qu'il entretient avec le reste du monde s'est fait toujours plus grand et c'est en partie grâce aux enseignants que je viens de citer.

J'ai pu parvenir à travailler sur un corpus documentaire assez conséquent et riche grâce aux personnels des centres d'archives et de bibliothèques dans lesquels je me suis rendue. Je tiens à leur dire merci pour l'aide sans laquelle je serais difficilement parvenue à travailler.

Je tiens enfin à remercier mes parents qui m'ont toujours encouragée et motivée pour mes études.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SUJET	4
PRESENTATION DES SOURCES	6
CONTEXTE	12
PRESENTATION DE LA BIBLIOGRAPHIE	19
I. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : UNE NOUVELLE DONNE DANS LE PAYSAGE EDUCATIF CAMEROUNAIS.....	27
II. LES POLITIQUES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU CAMEROUN.	39
III. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS LE PROJET POLITIQUE DE L'ÉTAT POSTCOLONIALE DU CAMEROUN.....	49
CONCLUSION.....	67
ANNEXES.....	68
SOURCES.....	90
TABLE DES MATIERES	94

PRESENTATION DU SUJET

Le Cameroun, comme beaucoup de pays africains, s'est doté assez tardivement d'universités et d'écoles pour former la jeunesse au-delà des études secondaires. Les questions liées à l'enseignement supérieur ont été soulevées de manière récurrente à partir de 1945. Le territoire sous tutelle du Cameroun s'exprime explicitement à l'époque pour une amélioration de son système éducatif en vue de la préparation de son indépendance, objectif prévu par son statut international. Conscient des exigences de l'indépendance politique en matière d'administration autonome, l'enseignement supérieur est apparu à l'élite camerounaise comme un défi à relever.

Tous les établissements d'enseignement supérieur publics ou privés, à l'exception de l'*University preparatory classes*¹, école de droit créée en 1958, de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) créée en 1959, et de l'École Militaire Inter-armes (EMIA)², ont été implantés sur le territoire camerounais après l'indépendance nationale en 1960. La création de ces établissements est le produit de nombreux débats entre les Camerounais, les puissances administrantes et les instances internationales des Nations Unies.

Je vais rendre compte de ces débats et faire ressortir la genèse du système d'enseignement supérieur camerounais marqué de façon originale par les empreintes francophone et anglophone. Cela permet d'apprécier, dans le cas d'un pays d'Afrique subsaharienne, les réflexions qui ont présidé à la création d'un système d'enseignement supérieur. Cela permet aussi d'explicitier les principaux enjeux et les questions majeures d'instruction de la jeunesse qui se sont imposées aux dirigeants politiques africains à la veille et au lendemain des indépendances.

Travailler sur la création des premières universités et écoles supérieures du Cameroun, c'est aussi identifier le modèle de nation que le pays ambitionnait de construire après avoir vécu une triple domination depuis la fin du XIX^e siècle, à savoir les dominations allemande, puis britannique et française.

Étudier les modalités de financement des établissements d'enseignements supérieurs ; les choix d'implantation géographique ; les choix de langues

¹ Ngwene John, *An Introduction to the Cameroon Educational system*, Mella Press, Bamenda, 1990.

² Fonkeng Epah Georges, *The History of Education in Cameroon 1844-2004*, Wales Edwin Mellen Press, Ceredigion, 2007, p. 169.

d'enseignement ; la configuration des programmes d'enseignement ; les partenariats avec les universités européennes, asiatiques, américaines, africaines... Ce sont là des exemples de questions auxquelles je vais m'employer à apporter des réponses dans le cadre de ce travail.

PRESENTATION DES SOURCES

A. LES RAPPORTS

1) Les Rapports du Conseil de tutelle de des Nations Unies

Les Rapports annuels du Conseil de tutelle des Nations Unies sont les premiers documents que j'ai exploités dans le cadre de ce travail. Cet organe de l'ONU avait en charge : l'examen des Rapports d'administration que les puissances administrantes des territoires sous tutelle avaient l'obligation de lui transmettre tous les ans ; la réception et l'examen des pétitions des populations de ces territoires ; et l'organisation des Missions de visite des inspecteurs des Nations Unies dans les territoires sous tutelle.

Pour le Cameroun, Territoire sous tutelle des Nations Unies, le Conseil de tutelle a produit 14 Rapports entre 1947 et 1960. Ce sont des documents de 150 à plus de 250 pages qui synthétisent, territoire par territoire, les réalisations des puissances administrantes dans les domaines politique, économique et social. Il m'a fallu plusieurs semaines pour parvenir à en extraire les informations pertinentes qui se rapportaient à mon sujet.

Les questions relatives à l'éducation étaient traitées dans la rubrique des Rapports intitulée « Progrès de l'enseignement ». Pour le Cameroun, cette rubrique apparaissait deux fois : d'une part, pour le territoire camerounais administré par la France (zone francophone), et d'autre part, pour le territoire camerounais administré par le Royaume-Uni (zone anglophone). Les thématiques soulevées dans cette rubrique sont nombreuses. Travaillant sur l'enseignement supérieur, j'ai pu constater que nombreux points de cette rubrique touchaient aux questions que je me posais dans le cadre de mes recherches. En effet, dans tous les rapports, les représentants des membres du Conseil de tutelle, font état du manque d'établissement d'enseignement supérieur sur le territoire, et relèvent que c'est une chose grave pour un territoire dont la finalité de l'administration est l'indépendance nationale. Les questions de financement, de l'obtention de bourses d'enseignement supérieur à l'étranger pour les meilleurs élèves sont régulièrement posées dans ces Rapports. Des comparaisons sont faites avec d'autres pays du continent africain. Ces Rapports évoquent aussi les tentatives infructueuses ou retardées de construction d'universités

ainsi que les disciplines les plus prisées par les étudiants ou celles proposées dans les programmes d'étude.

2) Le Rapport de la Conférence d'Addis-Abeba

Deux autres documents officiels issus du site de l'Unesco m'ont été utiles dans le cadre de mon travail. Il s'agit du Rapport final de la Conférence des États africains sur le développement de l'éducation en Afrique (Addis-Abeba/Éthiopie, 15-25 mai 1961), et du Rapport sur la Conférence sur le développement de l'enseignement supérieur en Afrique (Tananarive/Madagascar, 3-12 septembre 1962). Ces deux documents sont disponibles en libre accès sur Internet. Il en est de même pour les Rapports du Conseil de tutelle de l'ONU.

Dans le Rapport de la Conférence tenue à Addis-Abeba en 1961, un inventaire de la situation de l'enseignement en Afrique est fait. L'enseignement supérieur y tient une place importante. Il m'a été précieux notamment pour apprécier l'appui que les institutions internationales ont apporté à la création des universités en Afrique. L'ensemble des personnes présentes à cette Conférence (délégués, représentants, professeurs invités) soutenaient l'amélioration des conditions d'enseignement en Afrique. Les questions liées à la coopération internationale en matière d'éducation interafricaines sont soulevées lors de cette Conférence. Il s'agit de démontrer comment les échanges ou transfert de connaissances peuvent participer à une amélioration de l'enseignement, dont l'enseignement supérieur. L'un des aspects intéressants de ce Rapport est qu'il donne des informations sur les disciplines plus ou moins prisées par les étudiants africains. De nombreux tableaux recensent le nombre d'élèves par niveau sur plusieurs années. Dans sa partie annexe, ce Rapport reproduit plusieurs discours prononcés par des personnalités invitées, à l'exemple du professeur Ki-Zerbo.

3) Le Rapport de la Conférence de Tananarive

Le Rapport de la Conférence tenue à Tananarive en 1962 est plus directement en lien avec mon sujet et mes questionnements. Elle est en effet centrée sur le sujet de l'enseignement supérieur. Les participants à cette Conférence militent pour la création d'universités en Afrique, notamment pour réduire le nombre des étudiants africains qui sont obligés d'aller se former à l'étranger, et le plus souvent en dehors du continent africain. Ils prônent aussi une valorisation de la coopération

interafricaine pour faire naître une identité continentale. La formation supérieure est présentée comme l'une des conditions préalable à l'unité nationale et au développement économique des pays africains. De nombreux tableaux sont fournis dans ce rapport. Ils font état des différentes disciplines universitaires prisées par les étudiants ainsi que celles qui souffrent d'un déficit d'étudiants. Des prévisions sont aussi faites pour la décennie à venir par rapport aux dépenses liées à la construction des universités et à l'approvisionnement du matériel pour les classes.

La tâche a ainsi été aisée au départ pour trouver des sources. La disponibilité de ces différents documents sur Internet m'a permis de comprendre l'ossature institutionnelle qui entourait les débats sur l'enseignement supérieur en Afrique en général, et au Cameroun en particulier.

B. LA PREFECTURE DE POLICE DE PARIS

Je me suis par la suite employée à obtenir des documents rendant compte du point de vue des personnes concernées par toutes ces discussions, c'est-à-dire les étudiants. Sur le conseil de l'une de mes camarades, je me suis rendue aux archives de la Préfecture de Police, qui se trouvent aux Lilas, en Seine Saint Denis. Je m'y suis rendue aux mois d'octobre et novembre 2015.

J'ai été très surprise par la documentation trouvée aux archives de la Préfecture de Police. Je ne soupçonnais pas du tout, qu'à l'époque, la Police surveillait les étudiants aussi bien dans leur vie privée, que dans leurs activités associatives et militantes. Elle retranscrivait les discussions des étudiants lors de leurs réunions. Certaines fiches de renseignements font état d'étudiants africains jugés dangereux. À Paris et dans le reste de la France, des associations d'étudiants africains existaient. Ceux-ci se regroupaient pour pouvoir faire entendre leurs voix et leurs revendications. Ils revendiquaient souvent de meilleurs logements, le paiement de leurs bourses, s'insurgeaient lorsque l'on fermait les locaux qui leur servaient de lieu de réunion. La police avait toujours les comptes rendus des discussions ayant eu lieu dans les foyers ou autres endroits de réunion. Tous les participants aux réunions des étudiants africains étaient connus des services de la police.

Les documents que j'ai consultés aux Archives de la Préfecture de Police, m'ont révélé que la police craignait les mouvements panafricanistes. La période des années 1950 et 1960 étant marquée par des tensions dans les colonies au sujet de la

décolonisation, la crainte du développement de mouvements révolutionnaires sur le territoire français était particulièrement forte, car on était dans un contexte de Guerre froide. Malgré cette surveillance policière, des associations étudiantes africaines sont créées en France. J'ai eu l'occasion de consulter des documents concernant celles-ci. J'ai ainsi pu consulter les comptes rendus de l'association de la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France (FEANF). La FEANF avait son journal « *L'Étudiant d'Afrique Noire* » qu'elle distribuait en métropole et en Afrique.

Des Camerounais, en tant qu'Africains, faisaient partie de la FEANF. Ils avaient cependant leur propre association : l'Union Nationale des Étudiants du Kamerun (UNEK). Ils publiaient un journal : « *L'Étudiant du Kamerun* ». Ce journal traitait de des questions d'ordre général dont celle liée à l'enseignement supérieur au Cameroun : la construction des établissements, la formation des élèves, les questions de financement, les contenus des programmes, etc. Le journal avait de **nombreux lecteurs (trop vague)** et j'ai pu consulter de nombreux numéros. J'ai en particulier exploité le numéro de 1965 qui, dans pratiquement toutes ses pages, traite de l'enseignement supérieur.

La découverte et l'exploitation des documents des archives de la Préfecture de Police ont failli m'éloigner de mon sujet. Je me suis prise de passion pour les fiches de renseignement et j'ai failli réorienter mon sujet pour travailler sur « l'activité des étudiants camerounais en France dans les années 1940 jusqu'aux années 1960 ». Je me croyais dans une enquête policière lorsque je lisais toutes ces fiches de renseignement. La police était obsédée par le moindre détail. Mais après réflexion, j'ai recentré mon travail sur mes tous premiers questionnements.

C. LE SITE CAMEROUNAIS DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

J'ai consulté le site Internet du ministère de l'Enseignement supérieur au Cameroun (MINESUP), dans l'espoir d'y trouver un historique des dates les plus importantes dans la mise en place d'instituts scolaires de niveau supérieur. Je n'ai malheureusement rien trouvé de cette nature sur ce site Internet. Pas d'informations sur les débuts dans les années 1960. J'ai été assez déçue car je pensais que le site m'aiderait plus, sachant que sur les sites Internet des ministères de l'Enseignement supérieur d'autres pays en Afrique, les informations sont plus abondantes.

D. LES DOCUMENTS TROUVES EN ANGLETERRE

1) Les archives nationales de Kew Richmond, à Londres

Avec une documentation initiale conséquente, je pensais qu'il n'était pas nécessaire de me rendre en Angleterre pour consulter les archives anglaises, car les rapports de l'ONU traitaient à la fois du Cameroun français et du Cameroun britannique. Je pensais que les informations que j'avais sur la partie anglophone via ces Rapports suffisaient. Mais sur le conseil de ma directrice de mémoire, Madame Anne Hugon, je m'y suis rendue et cela m'a été fort utile.

Au mois de janvier 2016, je suis allée à Londres aux Archives nationales de Kew. J'y ai trouvé différents types de documents : des fiches de renseignement sur des étudiants ; des correspondances diplomatiques entre les ambassades du Royaume-Uni à Yaoundé et celle de Russie ; des correspondances entre les membres du gouvernement camerounais et celui du Royaume-Uni ; des documents qui établissent des contrats de financement de la faculté de droit de l'Université de Yaoundé par le Royaume-Uni ; des documents qui concernent le Cameroun méridional et les écoles qui s'y trouvent ; des documents sur les étudiants envoyés en Grande-Bretagne, en Inde et au Nigéria.

2) Senate House Library

À l'Université de Londres, j'ai pu lire le 9^e numéro de la revue *Policy for Scholarship* (Southern Cameroon) datant de 1955. Destiné au Cameroun méridional sous administration britannique, c'est une revue qui est spécialement dédiée aux questions éducatives. Les éditeurs sont nigériens. D'où leur intérêt pour le Cameroun méridional. Ce numéro nous donne des informations sur les bourses qui étaient données aux élèves dans cette partie du pays pour qu'ils aillent étudier au Nigéria à Lagos et Ibadan. Dans les années 1950, il existait des moyens d'aller à l'Université en Afrique notamment pour des Camerounais. Ces moyens sont très bien explicités dans la revue. C'est un document qui m'a permis de me rendre compte de la force des liens qu'entretenaient la région du sud avec le reste du Nigéria, et par conséquent j'ai compris pourquoi, lorsqu'il s'agissait d'éducation, les partenariats bilatéraux étaient si nombreux.

E. LES ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER, AIX EN PROVENCE

Je me suis enfin rendue à Aix en Provence au mois de mars pour consulter les archives d'outre-mer. Là aussi mes recherches se sont avérées fructueuses. Des documents concernant les bourses pour les étudiants sont disponibles. Ils donnent des informations sur les modalités d'obtention des bourses ; sur le profil social des boursiers, sur les voyages des étudiants français au Cameroun, sur les voyages des étudiants africains en France, etc.

F. LE RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE LANGUES ET CIVILISATIONS

Au mois d'avril, à la bibliothèque universitaire des langues et civilisation (BULAC), j'ai découvert un document digne d'intérêt pour mon travail : « Le rapport de la commission consultative pour le développement de l'enseignement supérieur en République Fédérale du Cameroun ». Le document publié par l'Unesco date de 1962. La première partie de ce Rapport, intitulée « Planification de l'enseignement », est un bilan de la situation de l'éducation au Cameroun. Les analyses portent sur les disparités régionales en termes de moyens financiers alloués aux établissements d'enseignement supérieur, en termes de scolarisation entre filles et garçons, en termes d'effectifs d'étudiants dans les différentes disciplines, etc. La deuxième partie du Rapport analyse les modalités de construction de l'université du Cameroun, les langues qui y sont parlées, les matières enseignées, etc. Cette partie du Rapport m'a été extrêmement utile dans la compréhension des problématiques liées à la façon dont on conçoit l'université, notamment à travers les moyens mis en œuvre pour l'adapter aux préoccupations de développement.

C'est l'ensemble de ces documents et de ces sources que j'ai exploité pour réaliser mon mémoire sur la genèse de l'enseignement supérieur au Cameroun.

CONTEXTE

G. 1945 : UN NOUVEL ORDRE MONDIAL

1) La remise en question de la colonisation

1945 est une année charnière dans l'histoire mondiale. En effet, c'est l'année de la fin de la Seconde Guerre mondiale. La France, puissance coloniale partie prenante au conflit en sort diminuée du point de vue de son prestige international. Face à elle émergent deux puissances militaires anticoloniales : les États-Unis (USA) et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS). Depuis la fin du XIX^e siècle, les nations européennes s'étaient engagées dans une course effrénée pour l'acquisition de territoires en Afrique, qu'elles ont ensuite colonisés en dominant économiquement, politiquement et socialement les peuples autochtones. Ces possessions territoriales sont, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, fortement critiquées dans les discours anticoloniaux qui prospèrent aussi bien dans les colonies que dans les pays influents au niveau international comme les USA et l'URSS.

2) Les Nations Unies, une organisation anticoloniale

Les instances internationales sont à l'époque réceptives à la revendication de la décolonisation. Le 26 juin 1945, la Charte des Nations Unies est signée à San Francisco. Elle institue l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui remplace la Société des Nations (SDN), créée à la fin de la Première Guerre mondiale. 51 États membres signent la Charte des Nations Unies qui promeut le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est le principe de « l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples » inscrit dans la Charte de San Francisco. En d'autres termes, l'ONU soutient le principe de l'autonomie et de l'indépendance des territoires sous domination étrangère. Cette orientation politique est particulièrement explicite pour les territoires placés sous sa tutelle. Le régime international des territoires sous tutelle précise en effet que les territoires bénéficiaires de ce régime sont administrés dans le but de favoriser leur accès à l'indépendance, via la promotion d'institutions politiques, économiques et sociales, dont l'éducation.

Acquérir l'indépendance renvoie en effet à la capacité à s'administrer soi-même à travers une classe dirigeante compétente. C'est le problème de l'enseignement supérieur qui est ici implicitement posé. À l'époque, les autochtones

ont pour la plupart une formation de niveau primaire ou secondaire dans le meilleur des cas.

3) Le Cameroun, nouveau statut, nouveaux besoins

Parmi les territoires placés sous la tutelle des Nations Unies figure le Cameroun, pays sur lequel porte le présent travail. Le Cameroun a d'abord été un protectorat allemand de 1884 à 1919. Il est ensuite devenu un territoire international placé sous le mandat de la SDN après la Première Guerre mondiale. La France et le Royaume-Uni se voient confier l'administration du pays respectivement pour 4/5^e et 1/5^e du territoire. En 1945, le pays devient un territoire sous tutelle des Nations Unies toujours avec la France et le Royaume-Uni comme puissances administrantes.

L'instruction est à l'époque au cœur des attentes des populations du Cameroun. Connaissant l'objectif statutaire d'indépendance des territoires sous tutelle, elles ont conscience de leurs besoins en formation de niveau supérieur. Or, il n'y a pas à l'époque des établissements d'enseignement supérieur en Afrique à l'exception de quelques universités en Afrique du Nord et en l'Afrique du Sud.

H. PANORAMA DES UNIVERSITES EN AFRIQUE JUSQUE DANS LES ANNEES 1960

1) Les précurseurs

Les premières pierres des universités ont été posées au XIX^e siècle en Afrique. En Sierra Leone, le *Fourah Bay College* de Freetown est fondé le 18 février 1827. C'est l'université la plus ancienne d'Afrique de l'Ouest. Dès son ouverture, des étudiants affluent de toute l'Afrique de l'Ouest anglophone pour y étudier le droit, la médecine, la philologie, et surtout la théologie. Freetown est alors surnommé « l'Athènes de l'Afrique » en raison de la renommée de cette université. Entre 1876 et 1967, le *Fourah Bay College* de Freetown est affilié à l'université de Durham en Grande-Bretagne.

En 1829, les universités du Cape et *Victoria College* de Stellenbosch en Afrique du Sud ouvrent leurs portes. En 1841, toujours en Afrique du Sud, le *Lovedale Institution* est inauguré. En février 1863, le *Liberia College* voit le jour à Monrovia, la capitale du Liberia. C'est la seconde université d'Afrique de l'Ouest. La création des établissements universitaires sierra léonais et libérien a été possible grâce à la coopération avec la Grande-Bretagne pour le premier, et les États-Unis

pour le second. En 1873 *The University of Cape of Good Hope* est inaugurée en Afrique du Sud. En 1879 une université est ouverte en Algérie, département français.

Pour le début du XX^e siècle, l'université de Khartoum au Soudan ouvre ses portes en 1902. En 1909, c'est le tour de l'Égypte. En Afrique francophone, une école française de médecine est créée en 1918 à Dakar. En 1932, le *Yaba Higher College* est inauguré au Nigéria.

2) Les années 1940, une accélération du processus

Après la Seconde Guerre mondiale, un Institut des Hautes Études est créé en Tunisie en 1945, et le *Gordon College* ouvre ses portes en 1946 au Soudan. Les universités du Ghana et d'Ibadan au Nigeria suivent en 1948/1949. Les réalisations sont plus nombreuses à partir des années 1950.

Un Institut d'enseignement supérieur est créé à Dakar au Sénégal en 1950. L'université de Khartoum au Soudan est créée en 1956. À partir des années 1950 l'implantation d'établissements supérieurs se développent dans le reste des colonies françaises : à Tananarive, capitale de Madagascar en 1955 ; à Brazzaville, capitale du Congo, en 1955 ; à Abidjan, capitale de la Côte d'Ivoire, en 1958.

En 1954 l'université de Lovanium (aujourd'hui université Kinshasa) ouvre ses portes. L'université du Congo (aujourd'hui université de Lubumbashi) et l'université Libre du Congo (aujourd'hui université de Kisangani) suivent le mouvement respectivement en 1955 et 1958.

En 1957 l'université de Rabat au Maroc et l'université Al Fateh en Lybie sont inaugurées. En 1959 ce sont l'*Averroes School of Applied Medicine* de Casablanca, et l'université de Somalie qui suivent, etc.

Durant les années 1950, les Camerounais ont connaissance de l'existence de toutes ces institutions universitaires africaines. Leur demande d'enseignement supérieur en est d'autant plus pressante à l'époque. La volonté de voir l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur au Cameroun leur apparaît naturelle et légitime au regard de ces expériences africaines. Mais malgré leur pression, les réalisations en la matière ne se feront pas avant l'indépendance du pays. En effet, durant les années 1940 et 1950, et contrairement à d'autres territoires africains, aucun établissement d'enseignement supérieur ne voit le jour au Cameroun. A

l'indépendance du pays, le sujet de l'enseignement supérieur est donc au premier plan des urgences en matière d'éducation.

D'après le tableau ci-dessous, ce sont les pays africains anglophones, notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest, qui sont les premiers à avoir été dotés d'universités et écoles supérieures à partir du début du XIX^e siècle. C'est ensuite l'Afrique du Nord arabophone, avec au premier rang l'Égypte au début du XX^e siècle, qui se dote d'établissements universitaires.

En Afrique francophone française, c'est le Sénégal qui est le premier des pays à avoir des institutions de niveau supérieur dans les années 1920. Puis vient Madagascar en Afrique orientale dans les années 1950. L'Afrique francophone belge, le premier établissement universitaire est implanté au Congo au milieu du XX^e siècle. Les autres pays africains ont dû attendre la fin des années 1950, voire après 1960, pour l'implantation d'établissements universitaire sur leurs territoires. C'est le cas du Cameroun.

Tableau récapitulatif des universités en Afrique

Année d'inauguration	Université	Pays
1826/7	<i>Fourah Bay College</i>	Sierra Leone
1829	<i>Université du Cap Victoria College at Stellenbosch</i>	Afrique du Sud
1841	<i>Lovedale Institution in South Africa</i>	Afrique du Sud
1863	<i>Liberia College</i>	Libéria
1873 1879	<i>The University of Cape of Good Hope University of Alger</i>	Afrique du Sud Algérie
1902	Université de Khartoum	Soudan
1909	Université du Caire	Égypte
1918	École française de médecine	Sénégal
1927	Collège universitaire d'Achimota	Ghana
1932	<i>Yaba Higher College</i>	Nigeria
1945	Institut des Hautes Études	Tunisie
1946	<i>Gordon College</i>	Soudan
1947/1948	<i>University of Ibadan</i>	Nigéria
1949	<i>University of Gold Coast</i>	Ghana

1950	Institut d'enseignement supérieur	Sénégal
1954	Université de Lovanium	Congo Kinshasa
1955	École française de médecine	Madagascar
1955	Université de Brazzaville	Congo Brazzaville
1955	Université de Lubumbashi <i>University College of Rhodesia and Nyasaland</i>	Congo Kinshasa Rhodésie et Nyassaland
1957	Université de Rabat Université Al Fateh	Maroc Lybie
1956	Institut des Hautes Études	Madagascar
1958	Université Abidjan	Côte d'Ivoire
1958	Université de Kisangani	Congo Kinshasa
1959	<i>Averroes School of Applied Medicine in Casablanca</i> <i>University of Somalia</i>	Maroc Somalie
1961	<i>Makerere College</i>	Ouganda
1961	Collège universitaire de Nairobi	Kenya
1963	Collège universitaire de Dar es Salam	Tanzanie
1965	<i>Omdurman Islamic University</i>	Soudan

I. LA POLITIQUE AU SERVICE DES POPULATIONS

1) Les pressions politique et diplomatique

La scène politique camerounaise connaît à la fin des années 1940 de profondes transformations en rapport avec la création, en avril 1948, d'un parti politique, l'Union des Populations du Cameroun (UPC). Les populations du Cameroun s'identifient majoritairement à ce parti qui promeut leurs revendications sur le territoire et auprès des instances internationales de la tutelle.

Les deux revendications politiques qui permettent à l'UPC de mobiliser une majorité de Camerounais sont les suivantes : la réunification des territoires camerounais sous administration de la France et du Royaume-Uni, et l'indépendance du Cameroun. Les dirigeants de l'UPC, et notamment Ruben Um Nyobé, son secrétaire général, s'emploient durant les années 1950 à convaincre aussi bien les puissances administrantes du Cameroun, que les Nations Unies de la nécessité de réaliser ces deux objectifs conformément aux fins du régime international de la tutelle. Pour ce faire, ils mettent notamment à profit le droit de pétition qui est reconnu aux ressortissants des Territoires sous tutelle ; les Missions de visites que les Nations Unies organisent sur les territoires camerounais à partir de 1949 ; et les auditions que la Commission de tutelle de l'ONU accordent à Ruben Um Nyobé à trois reprises à partir de l'année 1952. C'est dans ce contexte de pression diplomatique internationale que la France et le Royaume-Uni accélèrent les réformes politiques et institutionnelles destinées à préparer les Camerounais à leur indépendance.

2) La réponse contrariée des puissances administrantes

La France et le Royaume-Uni, les deux puissances administrantes du Cameroun, sont contrariés par la pression diplomatique internationale qu'elles subissent, notamment en raison des actions militantes et initiatives des dirigeants de l'UPC. Elles n'envisagent pas l'indépendance des territoires camerounais à brève échéance malgré cette pression diplomatique. Dans ces conditions, les réformes sur le plan de l'enseignement supérieur ne leur semblent pas particulièrement urgentes. Face à cette attitude, plusieurs dirigeants de l'UPC se radicalisent au point d'utiliser la violence pour faire aboutir leurs revendications politiques. Les puissances administrantes saisissent cette occasion en 1955 pour dissoudre l'UPC durant une période considérée comme un parti politique révolutionnaire. Les réformes préconisées initialement par l'UPC, dont celles concernant l'enseignement supérieur, seront par la suite réalisées, mais pas dans les délais souhaités par ce parti.

PRÉSENTATION DE LA BIBLIOGRAPHIE

Les ouvrages liés à l'éducation en Afrique sont très nombreux. L'enseignement primaire et secondaire y tient une place de choix par comparaison à l'enseignement supérieur, dont l'existence est plus récente sur le continent.

Les ouvrages que j'ai consultés, sont à la fois en français et en anglais. Mon travail couvre en effet une période durant laquelle le Cameroun connaît une administration par la France et le Royaume-Uni.

A. LES OUVRAGES GÉNÉRAUX SUR L'HISTOIRE DU CAMEROUN

Pour parvenir à avoir des ouvrages sur l'enseignement au Cameroun j'ai procédé par étape. Tout d'abord j'ai cherché des ouvrages généraux sur l'histoire du Cameroun contemporain, sachant qu'à un moment donné, le thème de l'éducation allait forcément être évoqué. J'ai pour cela utilisé comme ouvrage *Le Cameroun du mandat à l'indépendance* de Victor T. Le Vine, paru en 1984 chez Présence africaine. Lorsqu'il évoque l'enseignement supérieur dans cet ouvrage, c'est pour mettre en avant le retard relatif du Cameroun par rapport à d'autres territoires sur le continent, en ce qui concerne l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur. Cela m'a aidé à comprendre pourquoi les populations du Cameroun étaient tant désireuses de voir la situation changer. La politique française des bourses qui a permis à de nombreux étudiants d'aller se former en France est détaillée dans l'ouvrage de Victor T. Le Vine. On y trouve aussi des informations pertinentes sur le nombre d'étudiants en France en 1947, et 1957. Pour l'année 1958 nous ne savons pas combien d'étudiants sont en France mais plutôt leur nombre à l'extérieur du Cameroun. On sait aussi, à la lecture de cet ouvrage, quelles sont les disciplines qui reçoivent des étudiants camerounais en majorité. Un tableau est fourni pour l'année 1957.

Ces données m'ont été très précieuses dans le cadre de mon travail. Pour Victor T. Le Vine, le passage des étudiants camerounais à l'étranger a eu beaucoup d'impact sur la relation que ceux-ci entretenaient avec la France. En effet, nombreux sont ceux qui après être restés sur le territoire français pendant plusieurs années, finissent par intégrer à leur identité des traits de la culture française. Mais, il y a aussi la découverte de la politique et du militantisme étudiant français. C'est ainsi que des associations politiques étudiantes africaines se sont formées comme la Fédération des

Étudiants Africains Noire de France (FEANF) ou l'Union Nationale des Étudiants du Kamerun (UNEK).

B. OUVRAGES SUR L'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT EN AFRIQUE

Suite à la consultation de l'ouvrage de Victor T. Le Vine, j'ai exploité des livres sur l'enseignement en Afrique et au Cameroun. J'ai ainsi consulté *Perspectives africaines les progrès de l'éducation* de Richard Greenough paru en 1966, et *Essai sur l'Éducation en Afrique* de Pierre Erny paru en 2001.

Le premier ouvrage, est écrit à l'initiative de l'Unesco. La Conférence d'Addis-Abeba de 1961 sert de point de départ dans la réflexion sur l'éducation. À partir des résolutions prises lors de cet évènement, l'auteur fait une évaluation des systèmes éducatifs en Afrique. Il visite 9 pays, dont le Cameroun, et constate les évolutions enregistrées depuis la Conférence.

Au sortir de la Conférence, tous les Etats membres et participants en arrive à la conclusion suivante : l'école participe au développement économique et social des pays africains. C'est aussi un moyen d'affirmer son indépendance vis-à-vis des anciens pouvoirs coloniaux. L'idée retenue dans l'ouvrage, et qui touche à mon sujet, est l'africanisation de l'école par une adaptation des programmes scolaires à la vie quotidienne des Africains. Le Cameroun est dépeint dans l'ouvrage comme un exemple concernant cette question. En effet, un Centre régional de production de manuels scolaires est établi à Yaoundé par l'Unesco depuis 1961. Les manuels scolaires qui y sont produits sont destinés aux écoliers camerounais, tchadiens et gabonais. Même si ici ce sont les élèves du primaire et du secondaire qui sont visés par ce centre, l'approche m'a interpellée.

Pour ce qui est du second ouvrage, les réticences des pouvoirs coloniaux à financer des établissements de niveau supérieur y sont expliquées. En effet, l'idée d'avoir des Africains formés chez eux inquiétaient les pays colonisateurs en raison des risques d'une perte de contrôle sur les populations autochtones. C'est pourquoi, ils ont favorisé les systèmes de bourses qui envoyaient les jeunes à l'étranger, et surtout en métropole. Quand ils consentaient à implanter un établissement d'enseignement supérieur sur le territoire, celui-ci était un « copié-collé » des universités métropolitaines avec quelques adaptations tropicales.

J'ai aussi pu recueillir dans ce livre des informations relatives aux disciplines que les jeunes Camerounais suivaient dans les facultés. Des comparaisons sont faites entre les politiques universitaires anglaises et françaises. Les premiers furent plus décentralisateurs dans leur conception de l'école et plus soucieux des identités « indigènes ». Ils intégrèrent parfois les langues locales dans les programmes scolaires. Les seconds, plus centralisateurs, avaient une politique d'assimilation très prononcée. Le français était la seule langue d'enseignement. Je me suis servie de ces points dans le corps de mon mémoire pour analyser les différentes politiques d'enseignement orienté vers la jeunesse camerounaise.

C. LES OUVRAGES SUR L'ENSEIGNEMENT AU CAMEROUN

Les ouvrages et articles sur l'enseignement au Cameroun que j'ai lus et utilisés pour ce mémoire de recherche sont les suivants : *The history of education in Cameroon, 1844-2004*, Epah Georges Fonkeng paru en 2007 ; *Cent Ans d'éducation scolaire au Cameroun*, Atangana Engelbert, paru en 1996 ; *An introduction to the Cameroon educational system*, John Ngwene, paru en 1990 ; *L'École au Cameroun anglophone*, Christine et Georges Courade, paru en octobre-décembre 1978. Tous ces ouvrages consacrent une partie de leurs recherches à l'enseignement supérieur.

Dans, *The history of education in Cameroon, 1844-2004*, l'enseignement supérieur est traité à partir de 1960. Il n'y a pas de réflexion sur la genèse de celui-ci. Plusieurs tableaux nous indiquent le nombre d'étudiants inscrits à l'université au Cameroun entre 1962 et 1970. Cela m'a été très utile, car j'ai pu construire, avec d'autres données obtenues dans d'autres ouvrages, des tableaux très précis qui contiennent le nombre d'étudiants inscrits à l'université du Cameroun. La surreprésentation des francophones dans les universités du Cameroun occidental emmena une grande partie des étudiants du Cameroun méridional à aller étudier au Nigéria. Ce qui explique les relations bilatérales entre les deux régions qui étaient très fortes.

Engelbert Atangana traite les questions scolaires en rappelant les dates clés dans le parcours ascendant du primaire jusqu'au supérieur. Il y a peu d'informations sur l'enseignement supérieur, excepté une définition très précise du système de bourse organisé par la France dans le cadre du Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social (FIDES).

L'ouvrage intitulé *An introduction to the Cameroon Educational system*, m'a été très utile. Il évoque l'importance de l'implantation au Cameroun des établissements de niveau supérieur. Il liste les établissements existant sur le territoire à partir de 1958 et recense les questions soulevées par la différence linguistique. J'ai lu ce livre lors de mon passage à la bibliothèque de l'*University College of London*. C'est le seul ouvrage dans ma bibliographie qui vient d'une bibliothèque londonienne.

Pour terminer en ce qui concerne les textes généraux sur l'histoire de l'enseignement au Cameroun, j'évoquerais l'article du couple Courade. C'est un article de 28 pages. C'est l'histoire de l'éducation dans l'ouest du Cameroun sous administration du Royaume-Uni qui nous est relatée. Les comparaisons avec le Nigéria sont nombreuses. Mais il traite uniquement de l'éducation primaire et secondaire générale, professionnelle et technique. Il ne m'a servi que pour comprendre que ces deux niveaux d'éducation avaient été plus privilégiés par les autorités coloniales que l'enseignement supérieur. J'ai aussi mieux compris que l'ouest du pays avaient connu une évolution sociale différente à cause de l'éducation.

D. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Pour ce qui est des ouvrages traitant uniquement de l'enseignement supérieur, le premier que j'ai exploité s'intitule *African Higher Education : An International Reference Handbook*, Damtew, Teferra Atabach et **Philip G...**, paru en 2003. C'est un guide qui référence l'ensemble des universités sur le continent en les classant par pays. Il fait aussi une histoire de l'université en Afrique. On y apprend que pour le Cameroun, toutes les réalisations universitaires se font après 1960. Les politiques anglaises ont été différentes des politiques françaises, ce qui a affecté la configuration de l'université du Cameroun après la réunification de 1961. La période étudiée dans l'ouvrage s'achève dans les années 1970.

Les ouvrages qui traitent directement des universités en Afrique et où le Cameroun est directement cité :

Irele, Abiola, *African Education and Identity, proceedings of the 5th Session of the International Congress of African Studies held at Ibadan, December, 1985*, London, Hans Zell, 1992. Cet ouvrage rassemble un ensemble de problématiques liées à l'enseignement supérieur comme par exemple la recherche d'emploi après la

fin des études à l'université ; les conditions de logements des étudiants ; l'existence de confréries dans les facultés etc. Il a été très intéressant de lire les points de vue des professionnels de l'éducation sur ces sujets mis en avant surtout par des anglophones.

Okunor, Shiame, *Politics, Misunderstandings, Misconceptions, The History of Colonial Universities*, New York, Peter Lang, 1991. Ce livre revient sur la création des premières universités en Afrique noire. On comprend pourquoi l'Afrique de l'ouest a été précurseur. On apprend comment et pourquoi les Africains ont, au XIX^e siècle, demandé à voir leur territoire doté d'infrastructures d'enseignement de niveau supérieur. On est aussi renseigné sur les disciplines qui ont été enseignées et sur le rôle que les missions religieuses tenaient dans ces institutions.

J'ai eu de nombreuses informations sur les institutions africaines qui avaient accueilli des étudiants camerounais. Ces informations n'ont pas été difficiles à obtenir. Dans la mesure où le pays était administré par la France et le Royaume-Uni, j'ai cherché du côté des universités anglophones en Afrique, et plus particulièrement à l'université d'Ibadan au Nigeria, dont je savais qu'elle avait accueilli des étudiants camerounais dès le début des années 1950, et qui était considéré comme l'une des meilleures en Afrique de l'ouest, voire du continent africain. C'est pour cette raison que j'ai lu le livre suivant : Lloyd P C, Mabogunje A L, Awe B., *The city of Ibadan*, publié en 1967.

E. ENSEIGNEMENT ET POLITIQUE

Concernant la politique et le militantisme des étudiants camerounais, j'ai exploité deux thèses de doctorat. La première est celle de Jean-Claude Atangana intitulé *L'université et la construction nationale au Cameroun : bilan et perspectives* soutenue en 2009 et qui se trouve à la bibliothèque de l'université de Nanterre. Cette thèse explique le lien entre éducation supérieure et enjeux de développement. Jean-Claude Atangana soutient dans sa thèse qu'une nation se construit quand elle a au sein de sa population des cadres moyens et supérieurs qui peuvent exercer des fonctions sans aides extérieures.

La seconde thèse de doctorat que j'ai exploitée s'intitule *L'Afrique noire face à sa laborieuse appropriation de l'université : les cas du Sénégal et du Cameroun*, soutenue en 2002 par Félix Marie Affa et disponible à la bibliothèque Sainte Geneviève à Paris. Pour l'auteur de cette thèse, l'université est une institution

étrangère que les Africains ont dû intégrer. L'auteur y traite des difficultés de financement des locaux et matériels scolaires, du déficit d'enseignants, etc. D'après Félix Marie Affa, l'université, initialement symbole d'émancipation, s'est avérée être source de problèmes pour l'Afrique. La thèse démarre ses investigations en 1968 ce qui ne cadre pas avec la période couverte par mon travail. J'ai tout de même lu cette thèse qui relate les problèmes structurels qui sont posés par la promotion de l'enseignement supérieur en Afrique et au Cameroun.

Au sein des ouvrages politiques, je me suis concentrée sur l'activité syndicale des étudiants africains et camerounais. Pour ce faire, j'ai lu les ouvrages suivants : Aly Dieng Amady, *Les premiers pas de la fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France (FEANF) 1950-1955, de l'union Française à Bandoung*, 2003 ; Diane, Charles, *La FEANF et les grandes heures du mouvement syndical noir*, Afrique contemporaine, Paris, édition Chaka, 1990 ; Nkwengue, Pierre, *L'union nationale des étudiants du Kamerun, ou la contribution des étudiants africains à l'émancipation de l'Afrique*, 2005 ; Rapport présenté au 18^{ème} Congrès 26, 27, 28 décembre 1966 à Paris par la section de Paris, par la section de France sur « L'enseignement au Kamerun » », numéro 7 publié en 1967.

Le premier livre traite de l'histoire de la FEANF. Le second évoque spécifiquement les actions culturelles et politiques de la FEANF. À ce sujet, plusieurs manifestations étudiantes sont réprimées dans les années 1950 en France. Les étudiants demandent l'amélioration des conditions d'études, la construction de lycées et d'établissements d'enseignement supérieur. Ce livre est intéressant pour mon travail dans la mesure où il évoque la question éducative en lien avec la question politique. Je consacre une partie dans mon mémoire à ce sujet. Le troisième livre qui est consacré à l'UNEK, apporte des éclairages sur le sujet des bourses d'enseignement supérieur, sur l'accès des étudiants camerounais aux Grandes Écoles françaises, etc. Il est fait mention dans ce livre sur la Conférence Pan-Camerounaise des étudiants qui s'est tenue à Yaoundé du 27 au 30 août 1959. Cette conférence a réuni les étudiants camerounais en formation en France, au Royaume-Uni et au Nigéria. Ce livre m'a été très utile. Des propositions, des évaluations y sont faites concernant l'enseignement supérieur au Cameroun. Le dernier livre est une critique du système éducatif au Cameroun avec des recommandations sur les voies pour le réformer.

F. LE CONTEXTE

Il y a deux ouvrages que j'ai lus et qui n'ont pas un lien direct avec mon sujet. Il est cependant important de les mentionner. Il s'agit de deux ouvrages d'Hilary Perraton publiés en 2009 et 2014 : *Learning Abroad; A history of the Commonwealth Scholarship and Fellowship Plan, A history of Foreign Student in Britain*, Palgrave Macmillan, 2014. La Grande-Bretagne est à l'origine de ces deux ouvrages qui relatent comment les politiques de bourses sont nées et quels étudiants ont pu en profiter dès les années 1940 et 1950. Le Cameroun n'est entré dans le Commonwealth qu'en 1995. C'est pour cette raison je n'ai pas trouvé de documents précis comptabilisant le nombre d'étudiants camerounais boursiers en Grande-Bretagne. Il m'a cependant semblé nécessaire de lire ces deux livres pour comprendre les motivations et l'environnement des politiques publiques en matière de développement des enseignements supérieurs par le Royaume-Uni.

G. LES OUVRAGES NON CONSULTÉS

Pour ce mémoire de Master 1, la bibliographie traitant des problèmes liés à l'enseignement en Afrique n'est pas négligeable. J'ai donc dû effectuer un travail important de tri et de sélection dans ma documentation. Il y a un ouvrage, que je n'ai pas cité, mais qui aurait pu être utilisé dans mon travail. Il se trouve qu'il n'est disponible dans les bibliothèques en France. C'est l'ouvrage suivant :

-Aguessy, H. (1994), *Le pari de l'Unesco pour le succès de l'enseignement supérieur en Afrique*, Dakar, BREDA. Library of Congress Washington.

PROBLÉMATIQUES ET PLAN

Suite à la lecture des documents cités précédemment un questionnement s'est imposé. Celui de comprendre comment à partir de 1945 le Cameroun s'est saisi du sujet de la formation supérieure des jeunes pour en faire une des conditions de la viabilité de l'État indépendant.

Pour traiter ce sujet, je me suis posée plusieurs questions. Comment le statut international du Cameroun avait influencé les questions liées à l'enseignement supérieur ? Dans quelle mesure les deux puissances administrantes avaient orienté les trajectoires scolaires des étudiants camerounais ? Quelles avaient été leurs réponses respectives face aux demandes de formation supérieure exprimée par les Camerounais ? Comment la question du bilinguisme a été traitée dans le débat scolaire au Cameroun ? Et enfin, dans quelle mesure le sujet récurrent de « la camerounisation » du système d'enseignement supérieur s'est introduit dans les débats et les réflexions ?

I. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : UNE NOUVELLE DONNE DANS LE PAYSAGE EDUCATIF CAMEROUNAIS

A. LE STATUT INTERNATIONAL DU CAMEROUN EN 1945 ET LE SUJET DU DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1) Un territoire sous tutelle des Nations Unies

Le Cameroun, Territoire sous mandat de la Société des nations (SDN) depuis la signature du Traité de Versailles en 1919, change de statut international en 1945, c'est-à-dire à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Il devient un Territoire sous la tutelle des Nations Unies après la création de cette organisation en 1945. En effet, du 25 avril au 26 juin 1945, une conférence internationale réunissant plus de 50 chefs d'Etat est organisée à San Francisco aux États-Unis. L'objet de cette conférence, qui dure près de deux mois, est de mettre en place un nouvel ordre mondial pour assurer la paix entre les nations. Le 26 juin 1946, à la fin de la conférence internationale, la Charte des Nations Unies est adoptée à San Francisco. Elle instaure l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui remplace la SDN.

Dans son chapitre XII (Art. 75 à 85), la Charte des Nations Unies institue un régime international de tutelle applicable aux Territoires considérés comme non autonomes³. C'est l'avènement des Territoires placés sous la tutelle des Nations Unies. Avec la création de ce nouveau statut international, la communauté internationale, à travers le suivi de l'ONU, souhaite s'assurer que l'administration des Territoires sous sa tutelle, confiée par elle à certains de ses États membres, se fait au profit des populations de ces Territoires.

Le 24 octobre 1945, après le démarrage des travaux de l'ONU, le régime international de la tutelle est appliqué au Cameroun dont l'administration est confiée à la France et au Royaume-Uni.

En effet, depuis 20 juillet 1922, le Cameroun est administré à la fois par la France, « puissance mandataire » de la SDN pour sa partie orientale (4/5^e du Territoire), et par le Royaume-Uni, « puissance mandataire » de la SDN pour sa partie occidentale (1/5^e du Territoire). L'ONU reconduit ce schéma d'administration territoriale du Cameroun dans les Accords de tutelle qu'elle signe le 13 décembre

³ <http://www.un.org/fr/decolonization/its.shtml> (3 mai 2016)

1946 avec la France et le Royaume-Uni qui sont ses seuls États membres candidats à l'administration de ce Territoire sous tutelle.

Dans la Charte des Nations Unies, les États en charge de l'administration des Territoires sous tutelles sont dénommés « puissances administrantes ». Celles-ci doivent administrer ces Territoires avec notamment pour objectifs : d'affermir la paix et la sécurité internationale ; de favoriser le progrès dans les domaines politique, social et économique ; d'encourager le respect des droits de l'homme. L'article 76.b de la Charte de l'ONU dispose en particulier, s'agissant des populations concernées, que le régime de la tutelle doit conduire au « développement de leur instruction »⁴.

Dans les Accords de tutelle, il est précisé que les puissances administrantes du Cameroun doivent associer les Camerounais à l'administration politique de leur Territoire à travers la promotion d'organes démocratiques représentatifs et l'organisation, le moment venu, de consultations électorales pour leur permettre de se prononcer librement sur leur indépendance politique. Ainsi, par comparaison au régime des colonies, le régime international de Territoire sous tutelle des Nations Unies apparaît formellement plus profitable aux populations concernées en termes d'émancipation politique.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les Camerounais, confinés jusque-là dans des formations qui les destinent à des fonctions subalternes dans « l'administration coloniale », prennent rapidement conscience des opportunités que leur statut international offre en matière d'enseignement et de possibilité d'ascension sociale. Les instances de tutelle des Nations Unies veillent à informer les populations du Cameroun sur les obligations des puissances administrantes en matière d'éducation et de formation de niveaux secondaire et supérieur. Elles s'assurent périodiquement que les puissances administrantes, à travers des Missions de visite et l'analyse des Rapports annuels établis par la France et le Royaume-Uni, des progrès réalisés au Cameroun dans le domaine de l'enseignement supérieur.

2) L'éducation au Cameroun sous tutelle : état des lieux

Après la Première Guerre mondiale, des écoles d'enseignement primaire se multiplient au Cameroun. Elles ont vocation, par le contenu des enseignements, à former des agents subalternes de l'administration coloniale (interprètes, maîtres

⁴ <http://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-xii/index.html>

d'école, dactylographes, secrétaires, agents des postes, maçons, mécaniciens, techniciens en tout genre, etc.), des employés de maisons de commerce, des ouvriers des travaux publics, des agents de forces de l'ordre, etc. Elles sont pour la plupart réservées aux enfants d'une élite sociale (enfants de chefs traditionnels et d'agents de l'administration).

Un cycle d'enseignement primaire supérieur est créé par la France au Cameroun en 1921. Il ouvre la voie aux années du cycle d'enseignements professionnels pour la formation des cadres moyens de l'administration comme les instituteurs, les aides-médecins, les pharmaciens auxiliaires, les vétérinaires, les sages-femmes, etc.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, aucun établissement n'existe au Cameroun avant l'indépendance. Cette carence préoccupe l'ONU, qui souhaite que l'administration du Cameroun débouche sur son indépendance politique. Elle va inciter la France et le Royaume-Uni à mettre en œuvre une politique ambitieuse d'attribution de bourses d'enseignement supérieur aux Camerounais dans des universités africaines et européennes.

S'agissant de la répartition territoriale des établissements d'enseignement primaire et secondaire, il y a une grande disparité à l'époque entre le nord et le sud du Cameroun⁵. La plupart des établissements scolaires est à l'époque concentrée dans le sud du Territoire où la religion chrétienne est bien implantée⁶. Ce sont en effet majoritairement des établissements scolaires créés par des missions chrétiennes à des fins de formation et d'évangélisation. Il est compréhensible que le nord Cameroun, regroupant majoritairement des populations islamisées, n'ait recueilli que très peu d'établissements scolaires à cette époque. **Il faudra attendre quelques années plus tard l'implantation....**

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale au Cameroun, en raison notamment de la pression des Nations Unies, l'école s'aligne sur les standards européens en termes de méthodes et de contenus pédagogiques. Au début des années 1950, des établissements d'enseignement secondaire (collèges, lycées) voient le jour

⁵ Le Vine, Victor. T., *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Présence africaine, 1984. Je n'ai pas retrouvé cet ouvrage, c'est pourquoi je n'ai pas pu paginer.

⁶ Courade Georges, Courade Christiane, *L'école du Cameroun anglophone : de l'école coloniale à l'école nationale*. In: *Tiers-Monde*, 1978, tome 19, p. 743-769.

au Cameroun, et les premiers examens du niveau du baccalauréat sont organisés à l'adresse des Camerounais. Ces établissements secondaires ouvrent la voie de l'enseignement supérieur aux élèves du Cameroun.

B. LE BESOIN D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES CAMEROUNAIS

1) Un besoin entretenu par la perspective de l'indépendance nationale

L'implantation des établissements d'enseignement supérieur en Afrique est récente. Elle se multiplie à partir de 1950⁷. C'est dans ce contexte que s'exprime le besoin d'enseignement supérieur des Camerounais au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La perspective de l'indépendance nourrit et entretient leur demande d'enseignement de niveau supérieur. Ils ont conscience de la nécessité de disposer d'un personnel formé pour assumer les responsabilités de l'administration d'un pays indépendant⁸.

Après 1945, les Camerounais expriment dans un premier temps le vœu de disposer sur leurs territoires de lycées préparant à l'obtention du baccalauréat. Ce sera chose faite au Cameroun sous administration française avec l'inauguration à Yaoundé du Lycée Général Leclerc en 1952. L'implantation de ce lycée ouvre la voie des formations de niveau supérieur aux Camerounais. Après l'obtention de leur baccalauréat dans la 2^e moitié des années 1950, de nombreux Camerounais vont ainsi se voir proposer des bourses pour poursuivre des études universitaires en France. À cette occasion, plusieurs Camerounais reçoivent une formation de qualité dans des établissements prestigieux. Cette politique de bourses universitaires ne permet pas à l'époque de répondre au besoin important de cadres nationaux formés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, etc. Les Camerounais ont conscience qu'il faut implanter sur leurs territoires des établissements de niveau supérieur pour pouvoir réellement répondre quantitativement à leur besoin de formation.

2) Un besoin difficile à satisfaire

La formation à l'étranger, à travers la politique d'allocation de bourses universitaires, s'avère très coûteuse aussi bien pour la France que pour le Royaume-

⁷ Damtew, Altbach, *African Higher Education: An International Reference Handbook*, 1992, p. 18-19.

⁸ Levine, *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, 1984.

Uni. Dans ces conditions, des projets d'implantation d'établissements universitaires au Cameroun ont été conçus. Ils répondaient par ailleurs à des préoccupations de fierté nationale visibles en Afrique à cette époque.

Les projets d'implantation d'établissements universitaires au Cameroun, comme partout ailleurs en Afrique, ont très souvent buté sur la pénurie ou l'absence des enseignants de niveau supérieur. Le recours aux coopérants étrangers a permis à l'époque de résorber ce déficit d'enseignants. C'est également pour cette raison que les écoles normales ont été les premiers établissements universitaires implantés en Afrique en général, et au Cameroun en particulier. Dans un rapport du Conseil de tutelle couvrant la période du 22 novembre 1950 au 30 juillet 1951, 6 écoles normales, totalisant un effectif de 284 élèves instituteurs, sont ainsi recensées au Cameroun sous administration du Royaume-Uni en 1949/1950. En 1952, le Royaume-Uni envisageait d'ouvrir un centre de formation de professeurs d'agriculture au Cameroun.

À sa neuvième session, le Conseil de tutelle adopte la recommandation suivante au sujet de la politique de formation mise en œuvre par le Royaume-Uni au Cameroun :

Le Conseil prend note avec satisfaction de l'importance que l'Autorité chargée de l'administration accorde au développement des écoles normales et notamment du fait qu'un centre de formation d'instituteurs a été ouvert en 1950 dans la partie nord du territoire qui est la moins évoluée. Il recommande que l'Autorité chargée de l'administration donne plus d'ampleur au programme de formation d'instituteurs indigènes.⁹

⁹ Rapport du Conseil de tutelle 4 (A/1856), p. 139.

Tableau : Liste des premiers établissements supérieurs au Cameroun

Universités	Années
University preparatory classes (law school)	1958
ENAM	1959
ENS	13 juillet 1961
Université fédérale de Yaoundé	26 juillet 1962

C. LES SOUTIENS INTERNATIONAUX DES ETUDIANTS CAMEROUNAIS

1) Les plaidoyers de l'ONU dans les Rapports du Conseil de tutelle

Pendant près de quatorze ans, le Conseil de tutelle de l'ONU a rédigé des Rapports sur les territoires placés sous la tutelle des Nations Unies. Il a par ailleurs organisé, tous les 3 ans, des visites sur ces territoires pour apprécier les progrès réalisés par les puissances administrantes en matières économique, sociale et culturelle au profit des populations autochtones.

Il apparaît clairement dans les Rapports du Conseil de tutelle, que les Nations Unies ont accordé une grande importance à la formation de niveau supérieur des populations des territoires sous tutelle. La création d'établissements universitaires au Cameroun apparaît comme une exigence que le Conseil de tutelle formule aussi bien à l'endroit de la France qu'à celui du Royaume-Uni.

Dans son 3^e Rapport, le Conseil de tutelle rappelle ceci dans une de ses résolutions :

... il (Conseil de tutelle) recommandait notamment, à l'Autorité chargée de l'administration d'envisager la création au Cameroun d'un enseignement supérieur, exprime l'espoir que l'Autorité chargée de l'administration pourra, dans ses rapports

annuels ultérieurs, indiquer quelles mesures elle a prises pour donner effet à cette résolution.¹⁰

Dans son 4^e Rapport, le Conseil de tutelle revient sur cette exigence en indiquant qu'il faut « *accroître l'enseignement, et notamment l'enseignement supérieur en Afrique.* » Dans ce Rapport, les représentants de l'URSS et de la Chine au sein du Conseil de tutelle déplorent le manque d'établissements de niveau supérieur au Cameroun en particulier.

Dans le 10^e Rapport du Conseil de tutelle, le représentant d'Haïti note qu'il n'y a toujours pas d'université au Cameroun, malgré les exigences des Nations Unies. Il souhaite que le futur gouvernement camerounais agisse en faveur de l'établissement d'une université sur le territoire.

Dans les années 1950 plusieurs projets de construction voient ainsi le jour. Dans le 10^e Rapport du Conseil de tutelle, le représentant de la Birmanie se demande si le Conseil « ne pourrait pas fixer comme objectif pour 1958 la création d'une université dans le Territoire ».

Malgré ces exigences récurrentes du Conseil de tutelle, aucune université n'est implantée au Cameroun avant son indépendance en 1960. Plusieurs raisons expliquent cette situation.

La France et le Royaume-Uni, puissances administrantes des deux territoires camerounais sous tutelle, avancent à l'époque plusieurs difficultés dans la mise en œuvre des exigences des Nations Unies en matière d'implantation d'établissements d'enseignement supérieur. Les effectifs des étudiants potentiels leur semblent insuffisants pour justifier la création d'une université au Cameroun. Dans le 7^e Rapport du Conseil de tutelle, les observations faites par le représentant de la France sont rapportées :

L'Autorité administrante a signalé qu'elle poursuivait l'étude de la question. Elle a cependant estimé que le nombre de bacheliers du Cameroun était encore insuffisant pour justifier la création d'une université dans le Territoire et les dépenses qu'elle entraînerait, et que pour un assez long moment encore il serait plus sage de s'en tenir

¹⁰ Rapport du Conseil de tutelle 3 (A/1306) p. 58.

au régime des bourses d'études accordées aux jeunes gens désireux de poursuivre des études supérieures¹¹.

Dans le 9^e Rapport du Conseil de tutelle publié en 1956¹², le même argument est avancé. Dans ce Rapport il est noté que le représentant de l'Australie au sein du Conseil :

a constaté que le nombre des étudiants poursuivant leurs études outre-mer était plus élevé qu'il ne l'avait jamais été. Certains membres du Conseil de tutelle avaient regretté l'absence d'un établissement d'enseignement supérieur dans le Territoire, mais, de l'avis de l'Autorité administrante, le nombre des élèves remplissant les conditions voulues pour faire des études supérieures était encore trop faible pour justifier la création d'établissements supérieurs dans le Territoire même.

Plutôt que de créer une université, les puissances administrantes étaient cependant favorables à la construction d'écoles professionnelles. Certains membres du Conseil de tutelle, à l'exemple de la Nouvelle-Zélande, se montrent intéressés par cette orientation : la Nouvelle-Zélande « a pris note des remarques du représentant de la France qui disait qu'il n'était pas nécessaire de construire une université mais plutôt des écoles de droit ou de médecine. »

Le représentant de l'Inde exprime le fait qu'il est « indispensable pour un territoire de cette nature de posséder ses propres établissements d'enseignement supérieur ». Il espère donc « que l'Autorité administrante examinerait la question plus attentivement afin d'assurer, aussitôt que possible, la création dans le Territoire d'établissements dispensant l'enseignement supérieur nécessaire. » Il estime que l'argument de l'insuffisance des effectifs n'est pas recevable car « *si le Territoire ne possédait pas d'université, il serait difficile de trouver un nombre suffisant d'étudiants car, quelle que soit l'aide accordée, les études à l'étranger étaient souvent onéreuses.* »

On évoque au sein du Conseil de tutelle l'idée d'un « *cercle vicieux* » pour qualifier les débats interminables sur l'enseignement supérieur au Cameroun. Certains membres du Conseil de tutelle voient dans la création d'une université dans le territoire la solution pour accroître les effectifs d'étudiants. D'autres membres

¹¹ Rapport du Conseil de tutelle 7 (A/2680), p. 188.

¹² Rapport du Conseil de tutelle 9 (A/3170), p. 206.

suggèrent d'attendre l'augmentation des effectifs d'étudiants avant de créer une université au Cameroun.

2) Les recommandations des conférences internationales sur l'éducation

Du 15 au 25 mai 1965, une Conférence internationale sur le développement de l'éducation en Afrique est organisée à Addis-Abeba en Éthiopie. Il s'agit pour les pays participants à cette Conférence de recenser les difficultés en matière d'éducation en général, de fixer les objectifs prioritaires et de mobiliser les moyens pour les réaliser dans les meilleurs délais. Le Cameroun y est représenté par son ministre de l'éducation nationale.

Les problématiques et les recommandations relatives à l'enseignement supérieur figurent dans le Rapport final de la Conférence.

L'enseignement supérieur est reconnu durant de la Conférence comme le cycle de formation qui permet à un pays de se doter d'une main-d'œuvre qualifiée susceptible de conduire son développement économique et social. La Conférence reconnaît que malgré son importance stratégique, l'enseignement supérieur en Afrique est le parent pauvre. En effet, comme le notaient les puissances administrantes, les enseignants et les étudiants africains ne sont pas assez nombreux. La Conférence souligne par ailleurs le phénomène de « fuite » des étudiants vers l'étranger, notamment vers l'Europe, et la nécessité de solliciter les services des enseignants européens pour combler le déficit d'enseignants africains.

La Conférence pose ainsi le problème de la coopération internationale en matière d'éducation en Afrique. Elle considère que cette coopération internationale, notamment interafricaine, est le meilleur moyen de contribuer à la formation des Africains. À ce sujet, le Rapport final de la Conférence note :

Dans le domaine de l'enseignement, il est très souhaitable pour la coopération africaine de mettre en commun des centres de documentation et des institutions de formation de maîtres et d'enseignement supérieur, ainsi que d'échanger des professeurs lorsque, pour une matière donnée, un excédent dans un pays a pour contrepartie un déficit dans un autre...

il paraît cependant souhaitable de favoriser la coopération régionale ou subrégionale en matière d'enseignement supérieur en Afrique. La Commission espère voir ces

questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence sur l'enseignement supérieur en Afrique que l'Unesco a l'intention d'organiser en 1962.

Dans le Rapport, de nombreux tableaux font état des prévisions des participants sur les dépenses à venir, ainsi que sur le nombre d'étudiants à venir dans les systèmes scolaires de niveaux primaire, secondaire, professionnel, technique et supérieur (Voir ci-dessous).

Statistiques détaillées
(Fondées sur les hypothèses)

Extrait Tableau I – Rapport final – Conférence Addis Abeba 1961, page 29-30

	Année de référence	Plan de brève durée					1980/81
	1960/61	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	
(a) Nombre estimé d'étudiants inscrits dans les établissements d'Afrique	13,0	13,1	13,2	13,4	14,1	14,3	296,0
(b) Nombre estimé d'étudiants inscrits dans les établissements des autres pays	12,0	12,4	13,0	13,8	14,8	16,0	32,0
Total	25,0	25,5	26,2	27,2	28,5	30,3	328,0
23. Coût de l'enseignement supérieur (en millions)							
(a) Dépenses renouvelables							
(1) En Afrique		12,0	12,2	12,3	12,7	13,1	278,1
(2) Dans d'autres pays		24,8	26,0	27,6	29,6	32,0	64,0
Total des dépenses renouvelables		36,8	38,2	39,9	42,3	45,1	342,1
(b) Dépenses en capital (total)							
		,7	,9	1,3	2,4	3,6	220,0
Coût total de l'enseignement supérieur		37,5	39,1	41,2	44,7	48,7	562,4

Le second tableau correspond à la période sur laquelle je travaille. Il s'agit d'une prévision du nombre d'étudiant prêts à entrer dans le primaire, secondaire, et supérieur ainsi que le coût de leurs études.

TABEAU III. PLAN A COURT TERME (1961-66)
INSCRIPTIONS ET DEPENSES

	Année de référence					
	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66
	(Inscriptions en milliers)					
Premier degré	11.187,0	11.586,0	12.203,0	13.028,0	14.050,0	15.279,0
Second degré	816,6	903,7	1.025,0	1.224,7	1.475,2	1.833,5
Enseignement supérieur	25,0	25,5	26,2	27,2	28,5	30,3
	Dépenses (en millions)					
Premier degré		203,4	305,5	382,1	362,7	398,7
Second degré		235,7	278,3	409,0	489,4	652,0
Enseignement supérieur		37,5	39,1	41,2	44,7	48,7
Autres programmes		27,8	31,1	39,1	44,8	55,0
Total		584,4	654,0	821,4	941,6	1.154,4

Source : Rapport final – Conférence Addis Abeba 1961, page 18 ()

Au terme de la Conférence d'Addis-Abeba, les pays participants décident de se revoir à Tananarive à Madagascar pour traiter du même sujet. L'objet de cette nouvelle Conférence internationale sur l'éducation en Afrique est précisément de :

réviser les objectifs définis et les hypothèses de coût retenues pour l'établissement d'un plan ; comparer et analyser les plans nationaux de développement de l'éducation qui auront été dressés entre-temps dans les différents pays, et mesurer leurs effets sur les modèles d'ensemble élaborés pendant la présente Conférence.

Le Cameroun participe à la Conférence de Tananarive qui se tient du 3 au 12 septembre 1962. Lors de cette Conférence, les participants soulignent la nécessité de prendre en compte l'histoire et l'identité africaines dans les programmes universitaires.

II. LES POLITIQUES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU CAMEROUN

A. LES POLITIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANÇAISE : UN SYSTEME CENTRALISE

1) Les bourses comme unique voie d'accès à l'enseignement supérieur

À partir de la fin des années 1940, la France se met à développer un système de bourses en Afrique pour les enseignements secondaires et supérieurs. L'absence d'établissements supérieurs au Cameroun favorise le départ à l'étranger, et plus particulièrement en métropole, des jeunes Camerounais qui aspirent à ces niveaux d'enseignement.

En 1946 la France crée le Fond d'investissement pour le développement économique et social (FIDES). S'agissant de l'Afrique, ce fond avait vocation à financer des institutions médicales, économiques, et scientifiques sur le continent. Dans son ouvrage intitulé *Cent ans d'éducation au Cameroun*, Engelbert Atangana¹³ donne des précisions sur les premiers Camerounais du secondaire ayant bénéficié du système de bourse financé par le FIDES. Ces boursiers camerounais, au nombre d'une centaine, avaient été recrutés à l'école professionnelle de Douala et dans les écoles régionales des villes de Yaoundé, Douala, Ebolowa, Garoua et Dschang¹⁴. Les bourses avaient été attribuées à ces élèves camerounais pour des formations longues en métropole.

Le système de bourse mis en place par la France au Cameroun est très bien vu à l'époque par le Conseil de tutelle des Nations Unies. Celui-ci encourage cette initiative et demande à la France, puissance administrante de l'un des territoires camerounais, de l'intensifier pour accroître le nombre d'étudiants camerounais. Dans son quatrième Rapport¹⁵, qui couvre les années 1950 et 1951, le Conseil de tutelle des Nations Unies recommande également à la France d'améliorer l'enseignement secondaire « *car celui-ci a un lien direct avec le bon fonctionnement de l'enseignement de troisième cycle* ».

¹³ Engelbert Atangana, *Cent Ans d'Education au Cameroun*, p. 135.

¹⁴ Engelbert Atangana énumère dans son livre les noms de certains de ces boursiers camerounais : Francis Bebey, Abolo Gabriel, Mongo Soo, Essougou Benoit, Tchokokam Elie, Etoundi Patrice, Bekono Jean, Oyono Ferdinand, Ahmadou Hayatou, Abdoulaye Maikano, Mbarga Fabien, Yonke Jean-Baptiste, Vroumsia Tchinye, Ntoné Félix, Ousmane Mey, Ebene Raphael, Akono Daniel, Nouafo Etienne, Emandi Jean, Mahele Albert, Pokossy Doumbé, Mpanjo, p. 160-163.

¹⁵ Rapport du Conseil de tutelle 4 (A/1856), p 165.

Dans son deuxième Rapport, qui couvre la période du 6 août 1948 au 22 juillet 1949¹⁶, le Conseil de tutelle mentionne les bourses dont bénéficient les Camerounais pour leur formation supérieure à l'étranger : la bourse de perfectionnement et la bourse d'étude financées toutes les deux par le FIDES ; et la bourse de stagiaire créée par l'ONU et des institutions spécialisées.

Pour les années 1955 et 1956, les autorités françaises énumèrent 3 catégories de bourses et explicitent leur contenu¹⁷.

Il y a en premier lieu, les bourses d'enseignement par correspondance. Elles sont destinées aux jeunes fonctionnaires du Territoire qui ne quittent pas leurs foyers et leurs emplois. Les cours sont élaborés par le Centre national d'enseignement par correspondance (CNEPC). Les frais d'inscription et d'expédition sont à l'époque couverts par les bourses. En 1953 et 1954 on comptait respectivement 37 et 136 boursiers qui suivaient des études de perfectionnement par cette voie.

Ensuite les bourses d'études sur le territoire. Ce sont des bourses attribués aux élèves du secondaire général et professionnel pour des études de perfectionnement dans des établissements secondaires supérieurs sur le territoire. Ces élèves étaient logés, nourris et instruits gratuitement. En 1954, on compte 2 284 élèves bénéficiaires de cette bourse. Il faut ajouter à ces boursiers, 545 élèves d'école normale ayant signé un engagement décennal pour servir dans l'enseignement sur le territoire.

Et enfin, les bourses d'études hors du territoire. Ces bourses étaient destinées à des diplômés du secondaire pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures en France. Pour le Conseil de tutelle des Nations Unies, cette dernière bourse d'étude, ou bourse d'université, est la plus importante dans la mesure où elle contribue à la formation supérieure des Camerounais. Le Conseil demande à plusieurs reprises à la France d'augmenter le nombre de bourses d'études attribuées aux Camerounais. Cette demande est suivie d'effet puisque qu'en 1954 on compte 151 boursiers (143 garçons et 8 filles) contre 106 en 1953, 82 en 1952 et 52 en 1951. En 1955, la Mission de visite sur le territoire est informée du fait que 200 chambres de la Cité universitaire de Paris ont été réservées pour l'accueil des étudiants

¹⁶ Rapport Conseil de tutelle numéro 2 (A/933).

¹⁷ Rapport Conseil de tutelle numéro 9 (A/3170), p. 203-204.

boursiers camerounais entre autres. Des dispositions avantageuses sont prises pour l'accueil des épouses d'étudiants mariés.

La première Mission de visite des Nations Unies qui se rend au Cameroun, note qu'en 1947, 15 étudiants boursiers suivaient les cours à l'école de médecine et de pharmacie de Dakar au Sénégal, dont 6 étudiantes pour devenir sages-femmes. En 1948 on comptait un médecin et deux sages-femmes africains sortis de cette école de médecine. Ils étaient 7 médecins en 1949 dont deux camerounais qui par la suite ont poursuivi leurs études en France pour l'obtention d'un diplôme d'État.

Le cinquième Rapport du Conseil de tutelle des Nations Unies note qu'en 1951, la France comptabilisait un total de 260 boursiers, dont 239 se répartissaient de la manière suivante : 102 pour le secondaire, 80 pour l'enseignement technique et enfin 57 pour le supérieur¹⁸. Le Conseil exprime le vœu que le nombre de bourses destinées à l'enseignement supérieur soit revu à la hausse :

Avec le développement des établissements d'enseignement secondaire et technique dans le Territoire, le nombre des boursiers de ces enseignements doit diminuer de façon à permettre l'augmentation des bourses d'enseignement dans les facultés, les instituts techniques supérieurs et les grandes écoles. [...]

En outre, vingt et une bourses continuent à être allouées à de jeunes fonctionnaires particulièrement doués qui ont été envoyés en France pour y accomplir des stages de perfectionnement dans de grandes administrations ou des établissements techniques. Enfin, un certain nombre de bourses d'enseignement par correspondance sont allouées à de jeunes fonctionnaires locaux qui désirent se perfectionner sur place; cet enseignement est placé sous le contrôle de l'État.

Le système des bourses comme solution pour les enseignements secondaire et supérieur au Cameroun s'avère coûteux pour la France. La France amorce la construction d'établissements secondaires sur le territoire pour réduire le nombre de boursiers de l'enseignement secondaire. Le cinquième Rapport du Conseil de tutelle note cette orientation politique. On observe une baisse sensible du nombre de bourses pour le secondaire. En 1953, on compte ainsi 108 boursiers contre 88 et 71 respectivement en 1954 et 1955.

¹⁸ Rapport du Conseil de tutelle numéro 5 (A/2150), p. 200.

Pour ce qui est des disciplines privilégiées dans les attributions de bourses d'université, les études de médecine semblent recueillir la préférence de la France. En 1947, 15 étudiants boursiers camerounais suivaient les cours à l'école de médecine et de pharmacie de Dakar. En 1949-1950, les bourses pour les médecins, pharmaciens et sages-femmes sont les plus nombreuses¹⁹. En 1957, il y a 59 étudiants boursiers en médecine, 19 en pharmacie, 2 en médecine vétérinaire et 3 en médecine dentaire. À titre de comparaison, il y a dans le même temps 90 boursiers en droit, lettres, sciences et droit (Cf. Tableau ci-dessous²⁰). Aucun Camerounais n'est boursier à cette période dans une école de formation d'ingénieurs. La France note cependant qu'ils sont nombreux à être inscrits dans des établissements d'enseignement technique.

TABLEAU 10
ÉTUDIANTS CAMEROUNAIS INSCRITS DANS DES ÉCOLES
HORS DE L'EST-CAMEROUN
Automne 1957

I. Bourses d'études en France.	
A) Enseignement supérieur par spécialités :	
1. Droit.....	43
2. Lettres.....	23
3. Sciences.....	24
4. Médecine.....	59
5. Pharmacie.....	19
6. Médecine vétérinaire.....	2
7. Dentisterie.....	3
8. Grandes Écoles (a).....	9
9. Préparation aux Grandes Écoles ...	13
10. Travaux publics.....	1
11. Beaux-arts.....	4
12. Divers.....	95
TOTAL enseignement supérieur.....	295
B) D'autres écoles, par types :	
1. Écoles secondaires, cycle long.....	25
2. Écoles techniques.....	171
3. Perfectionnement (b).....	20
4. Divers.....	20
TOTAL autres écoles.....	236
TOTAL étudiants boursiers en France.....	531
II. Étudiants non boursiers dans l'enseignement supérieur en France.....	585
III. Étudiants à Dakar, tous types d'écoles et spécialités confondus.....	39
TOTAL étudiants à l'étranger.....	1 155 (c)
Pourcentage boursiers.....	45,6

(a) St-Cyr, l'École d'administration d'Outre-Mer, le Conservatoire national des Arts et Métiers, et des institutions semblables.

(b) Y compris divers types de formation administrative, gouvernementale et commerciale en cours d'emploi.

(c) Non compris les étudiants fréquentant des écoles confessionnelles.

SOURCES : *Rapport du Cameroun (1957)*, p. 297; *Bulletin*, Direction de l'Enseignement de la Jeunesse du Ministère de la France d'Outre-Mer, n° 10 (janv. 1958).

21

¹⁹ Rapport Conseil de tutelle numéro 4 (A/1306)

²⁰ Cf. Victor T. Le Vine, *Le Cameroun du Mandat à l'indépendance*, Présence africaine, 1984, p. 115.

²¹ Étudiants boursiers et non boursiers en France ainsi que les étudiants à Dakar en 1957

2) L'absence d'établissements universitaires sur le territoire

Dans son deuxième Rapport (numéro 4 - A/933), le Conseil de tutelle des Nations Unies note qu'un projet d'établissement d'une université au Cameroun est en pourparlers. Dans son quatrième Rapport (numéro 4 - A/1856), le Conseil recommande à la France d'ouvrir cette université pour l'année 1952. Il lui préconise aussi d'ouvrir des instituts supérieurs techniques ou professionnels. Ces projets n'aboutissent pas. La France estime ne pas avoir suffisamment de candidats au baccalauréat envisageant de poursuivre des études supérieures après leur diplôme. Il lui semble inutile de répondre positivement à la demande du Conseil de tutelle. Quelques années plus tard, la position du gouvernement français demeure la même. Dans son huitième Rapport (numéro 4 - A/2933), le Conseil de tutelle note l'observation suivante de la France :

Quant à l'absence d'institutions d'enseignement supérieur dans le Territoire, l'Autorité administrante estimait que, dans l'état actuel des finances du Territoire et compte tenu du nombre des étudiants capables de faire des études supérieures, ainsi que de l'opinion exprimée par les représentants élus du Territoire, la création de telles institutions ne se justifiait pas encore.

B. LES POLITIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE : UN SYSTEME DECENTRALISE

1) Le système de bourse du Royaume-Uni

En 1934, le Royaume-Uni crée le *British Council*, agence dédiée à l'éducation et aux relations internationales. Le pays souhaite promouvoir son système éducatif dans les pays du monde entier notamment ceux qui font partie de son empire colonial. Promouvoir les échanges est l'un des mots d'ordre de l'agence. Dans les années 1950 au Cameroun méridional, le British Council applique sa politique via l'attribution de bourses, d'enseignement supérieur. Ainsi, en 1952, trente et un Camerounais avaient obtenus des bourses du British Council, dont vingt pour poursuivre leurs études en Angleterre, et onze pour le faire en Afrique occidentale, dans les colonies britanniques. Le *Cameroon Development Corporation* (CDC), l'une des premières grandes entreprises du Cameroun créées par les autorités britanniques, instaure en parallèle son système propre de bourses universitaires pour la formation de jeunes Camerounais sortis du secondaire. Le Royaume-Uni informe

le Conseil de tutelle, qui le note dans son Rapport numéro 9²², que 33 étudiants, soit 5 de plus qu'en 1953, faisaient des études supérieures grâce à des bourses de la CDC.

Dans le troisième Rapport numéro 3²³ du Conseil de tutelle des Nations Unies, le représentant de la République Dominicaine note que les Anglais octroient des bourses principalement pour deux disciplines : les Sciences politiques et les études d'administration.

2) Une Afrique intégrée dans le système des échanges universitaires

En Afrique, le Nigéria, pays de l'Afrique de l'Ouest, a reçu beaucoup d'étudiants du Cameroun méridional sous administration britannique. Ce territoire du Cameroun était de fait administré par le Royaume-Uni comme une partie intégrante du Nigeria. Le Conseil de tutelle s'est montré favorable à ce mode d'administration, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Dans les années 1930 et 1940, deux établissements d'enseignement supérieur, le *Yaba College* et l'Université d'Ibadan, avaient ouvert leurs portes au Nigéria. De nombreux Camerounais y sont allés par la suite, solution moins onéreuse pour le Royaume-Uni que de les envoyer en métropole.

Comme pour la France, le Conseil de tutelle s'est employé à faire pression sur le Royaume-Uni pour qu'il augmente le nombre de bourses d'université attribuées aux Camerounais.

Dans le Rapport numéro 4²⁴ du Conseil de tutelle, et ses membres observent une augmentation du nombre de bourses universitaires proposées aux Camerounais par le Nigéria et le Royaume-Uni. L'Université d'Ibadan est l'établissement qui recevait tous les boursiers du Cameroun. Dans son Rapport numéro 9²⁵, le Conseil de tutelle déclare ainsi que tous les boursiers du Cameroun méridional vont poursuivre leurs études supérieures, soit à Ibadan, soit dans les territoires d'outre-mer. Dans son Rapport numéro 10²⁶, le Conseil de tutelle informe que 25 boursiers camerounais fréquentent à l'époque des établissements d'enseignement supérieur en Afrique et outre-mer. Le Royaume-Uni, conformément à sa philosophie de l'administration

²² Rapport du Conseil de Tutelle 9 (A/3170), p. 150.

²³ Rapport du Conseil de tutelle 3 (A/1306), p. 49.

²⁴ Rapport du Conseil de Tutelle 4 (A/1856), p. 137-138.

²⁵ Rapport du Conseil de Tutelle 9 (A/3170), p. 150.

²⁶ Rapport du Conseil de tutelle 10 (A/3595), p. 122.

indirecte, portait un intérêt singulier aux pratiques culturelles des peuples administrés. À l'école primaire, il arrivait que les cours soient dispensés, non pas en anglais, mais dans les langues locales. Le Conseil de tutelle des Nations Unies se saisit de cette question dans l'un de ses Rapports et recommande ceci :

Le Conseil note que l'Autorité administrante s'est déclarée prête à examiner la possibilité de demander le concours de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en vue d'étudier les problèmes que pose la langue véhiculaire dans certaines parties du Cameroun septentrional.

Le second volume du neuvième Rapport du Conseil de tutelle apporte des informations sur le service des bourses créé en 1955. Il explique qu'en 1956, 27 boursiers originaires du Cameroun méridional se trouvaient dans des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger. Six autres suivaient les cours de l'*University College* d'Ibadan ; deux autres ceux de l'*University College* de la Côte-de-l'Or (Ghana) ; 10 étudiants suivaient les cours postsecondaires du *Nigerian College of Arts, Science and Technology* ; et un étudiant se trouvait au *Fourah Bay College* du Sierra-Leone. Le Conseil a été informé que le nombre des étudiants qui suivaient des cours postsecondaires hors du territoire s'élevait au total à 92, dont 89 bénéficiaient de bourses. Tous ces établissements sont dans des pays d'Afrique anglophones situés en Afrique de l'Ouest.

Certains étudiants camerounais ont bénéficié de bourses d'enseignement supérieur attribué par le gouvernement fédéral du Nigeria. En 1958, 27 étudiants suivaient ainsi des cours postsecondaires grâce à des bourses accordées par le gouvernement fédéral du Nigeria. Après la mise en place du gouvernement du Cameroun méridional en 1958, un système local de bourses a été créé. Ainsi, 24 boursiers du gouvernement du Cameroun méridional faisaient des études dans des établissements d'enseignement supérieur outre-mer dès 1958. Huit autres étudiants bénéficiaires de ce système local de bourses suivaient les cours du Collège universitaire d'Ibadan ; 21 suivaient les cours postsecondaires du *Nigerian College of Arts, Science et Technology*. À la même époque, 12 étudiants du Cameroun méridional suivaient des études en Inde et aux États-Unis grâce à des bourses accordées par les Nations Unies.

C. LES POLITIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU CAMEROUN

INDEPENDANT : DEUX SYSTEMES ET LE BILINGUISME

1) Des initiatives précoces

À l'indépendance, 3 établissements d'enseignement supérieur existaient au Cameroun : l'*University preparatory classes*²⁷, école de droit créée en 1958 ; l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) créée en 1959 ; et l'École Militaire Interarmes (EMIA)²⁸. La création du premier établissement a été supervisée par le Royaume-Uni. La création des deux autres s'est faite sous la supervision de la France.

La conférence pancamerounaise qui se tient à Yaoundé du 27 au 30 août 1959 réunit les étudiants camerounais scolarisés pour la plupart à l'étranger. L'enseignement, et notamment l'enseignement supérieur, est l'objet de cette conférence. Depuis l'adoption le 13 mars 1959 de la résolution 1349 (XIII) de l'assemblée générale des Nations Unies, les Camerounais savent que la tutelle de l'ONU sera levée sur le Cameroun sous administration française le 1^{er} janvier 1960 qui accèdera de ce fait à l'indépendance à la même date. Les étudiants présents à la Conférence connaissent l'urgence de l'enseignement supérieur pour assumer valablement les nouvelles responsabilités à venir.

Le président de l'Union nationale des étudiants du Cameroun au Nigéria évoque les préoccupations particulières des étudiants anglophones dans son intervention lors de la Conférence :

... aussi le Cameroun Occidental dépend-il de la Grande-Bretagne et de la Nigéria. Ceux des étudiants qui ont accès et qui sortent, sont très peu nombreux, car ces établissements n'admettent qu'un petit nombre et le gouvernement n'a pas les moyens de leurs payer les allocations d'études et d'entretenir les maîtres. Seule une infime minorité de la population peut assurer des études supérieures à leurs enfants, d'autant plus que, compte tenu de la situation économique, il n'existe aucune organisation capable d'assurer aux jeunes une instruction supérieure. À cette occasion nous remercions particulièrement les organismes qui, sous l'égide des Nations Unies, encouragent l'instruction et nous espérons qu'ils voudront le faire

²⁷ John NGWENE, *An Introduction to the Cameroon Educational system*, Bamenda, Mella Press, 1990.

²⁸ Georges FONKENG EPAH, *The History of Education in Cameroon 1844-2004*, CeredigionWales Edwin Mellen Press, 2007, p. 169.

surtout pour les établissements d'enseignements supérieurs auxquels actuellement nous avons très difficilement accès. Il est regrettable de constater que la camerounisation des cadres soit plutôt lente. Les quelques diplômés et spécialistes qui après leurs études, ont toutes les peines du monde à se trouver du travail parce que les Anglais s'entêtent à maintenir leur politique d'asservissement et d'obscurantisme. Nous sommes convaincus que l'Éducation est la condition du progrès et du développement. Parce qu'elle a été négligée dans notre zone, nous avons plus de difficultés qu'il ne devrait y en avoir.

Dans son intervention, le vice-Premier ministre, ministre camerounais de l'Éducation nationale soulignent les besoins et ressources humaines formées du Cameroun et incite les étudiants camerounais qui ont achevé leur formation à rentrer au Cameroun pour contribuer au développement du pays :

Je n'ai rien à vous apprendre lorsque je vous rappelle que les premiers étudiants, les premiers Camerounais envoyés faire leurs études hors du Cameroun, ne l'ont été que depuis 1947, si je ne me trompe, et il était donc normal qu'avant de trouver une solution aux problèmes qui se posaient, certaines difficultés surgissent..., mais à ceux qui peuvent déjà être utile à leurs pays ,je leur suggère de rentrer pour permettre, pour aider ceux qui se dévouent sur place, peut être sans avoir la même compétence que ceux qui auront fait des études poussées, mais qui sont au moins animés de cette bonne foi de leur volonté de bien faire. C'est à cela que je fais appel, soit par de canal des journaux, de communiqués, et plus particulièrement dans les entretiens que nous avons eus à maintes reprises, soit en France, soit ici.

2) Les initiatives françaises après 1960

En 1960, l'École nationale d'administration (ENAM) est inaugurée à Yaoundé avec l'appui de la France. En 1962, c'est-à-dire 2 ans après l'indépendance du Cameroun, l'université fédérale du Cameroun est créée à Yaoundé avec l'aide de l'Unesco et de la France qui fournit le personnel enseignant.

L'université fédérale du Cameroun a été érigée sur les fondations du Centre national pour les études supérieures créé en 1961. L'université comptait initialement 588 étudiants inscrits dans 4 facultés à son ouverture : la faculté de droit, la faculté d'économie, la faculté d'art, et la faculté des sciences humaines et sciences dures²⁹.

²⁹ Teferra DAMTEW, Philip G. ALTABACH, *African Higher Education: An International Reference Handbook*, Indiana University Press, 2003, p. 216

En 1963, l'université compte quatre facultés et deux écoles : l'école normale supérieure et l'école d'agriculture.

L'université fédérale du Cameroun est inspirée du modèle français dans son organisation. Le gouvernement français ainsi que des associations françaises ont financé cette université jusqu'au début des années 1970.

Malgré l'ouverture de l'université fédérale du Cameroun, près de 1000 camerounais étudient à l'étranger au début des années 1960 dont une bonne partie en France et au Royaume-Uni. Les empreintes de la France et du Royaume-Uni sur les contenus enseignés demeurent donc dominantes malgré l'indépendance.

III. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS LE PROJET POLITIQUE DE L'ÉTAT POSTCOLONIALE DU CAMEROUN

A. LA FORMATION DES CADRES ET DES FUTURS DIRIGEANTS

1) Une élite autochtone en constante augmentation

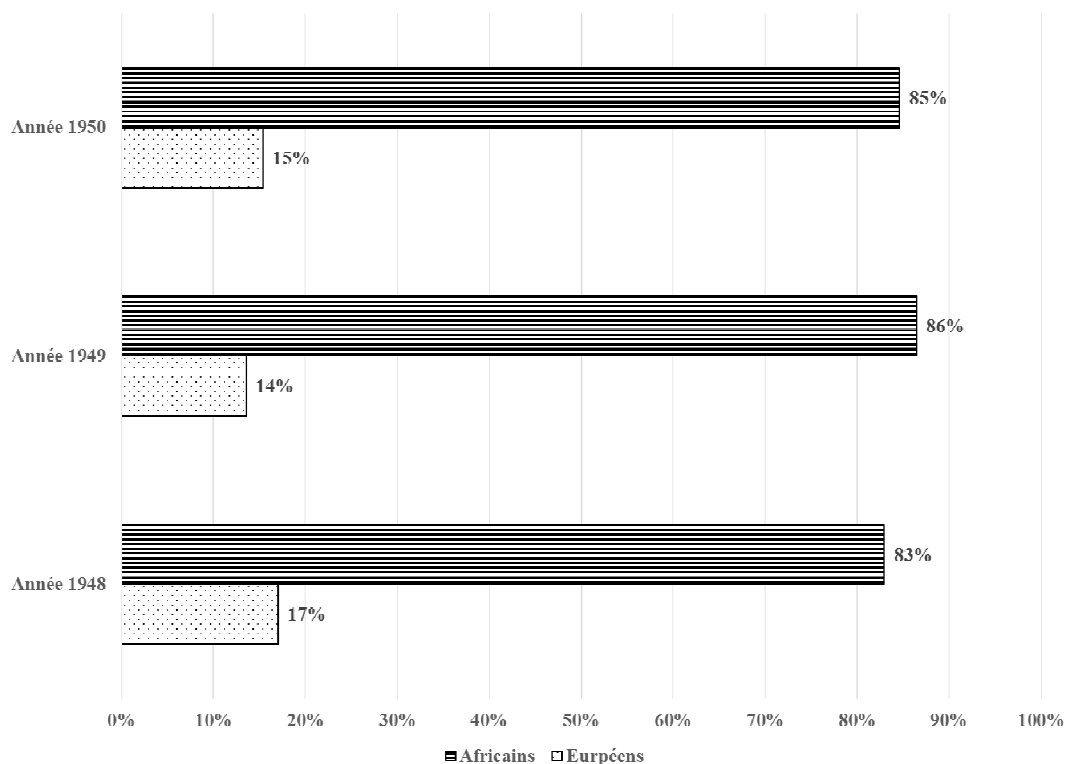
L'avènement de l'indépendance nationale est l'une des raisons principales qui poussent les indigènes à réclamer un meilleur enseignement. Après la levée de la tutelle, les autochtones ne bénéficieront plus d'une aide logistique, administrative, économique et politique venue de l'étranger. La population doit donc être capable de se gouverner elle-même. Les questions liées à la formation sont par conséquent de premier ordre. Les postes de cadres supérieurs étaient occupés par des Européens de manière prépondérante au milieu des années 1950. Cette situation est fortement critiquée par le Conseil. Son souhait est de voir une élite indigène émerger grâce aux nouveaux programmes de formation mis en place. Les autorités en charge de l'administration ont le devoir de changer rapidement cette situation, et rendent annuellement des comptes au Conseil.

En 1950, pour la partie française, le Conseil fait les observations suivantes :

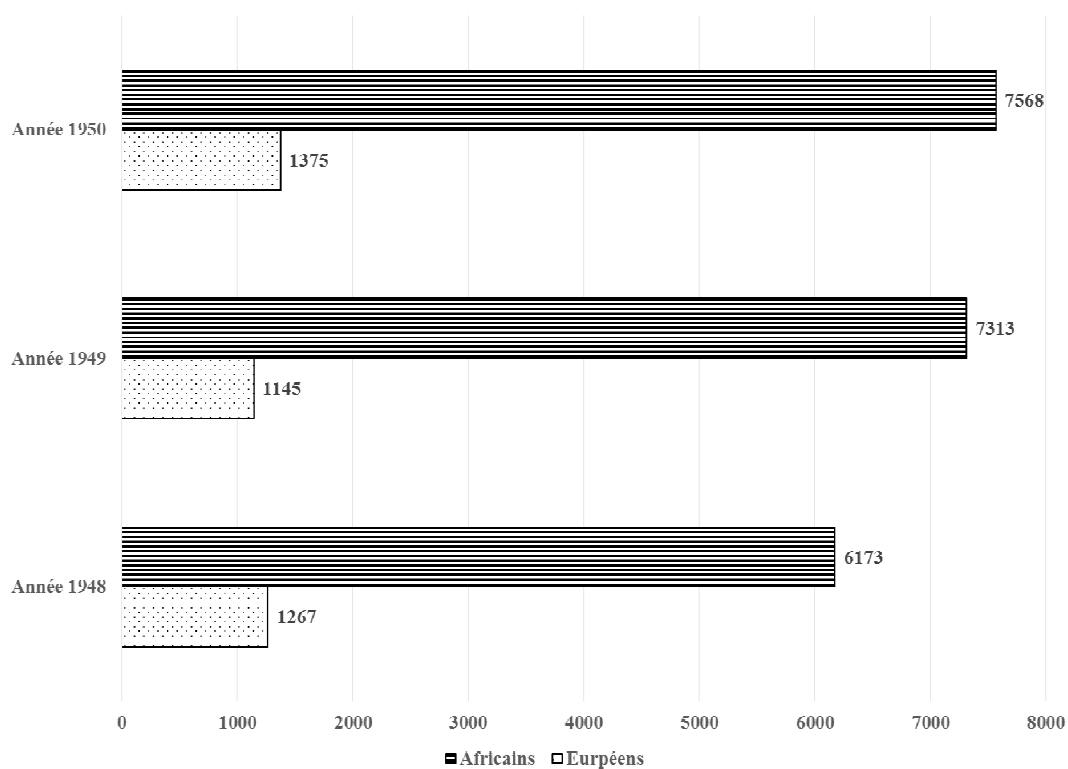
Le Conseil note avec intérêt l'augmentation des effectifs du personnel africain et européen des cadres administratifs, invite instamment l'Autorité chargée de l'administration à intensifier son programme de formation pour permettre aux Africains d'accéder aux postes administratifs comportant des responsabilités accrues, et exprime l'espoir que l'Autorité chargée de l'administration remplacera progressivement les Européens par des autochtones, en particulier aux postes supérieurs.

Les effectifs, augmente de façon significative. Le personnel est passé, de 6 173 Africains et 1 267 Européens en 1948, à 7 313 Africains et 1 145 Européens en 1949, puis de 7 568 Africains et 1 375 Européens en 1950. L'augmentation en 1950 par rapport à 1949 est de 44,5 % (Européens) et 30 % (Africains) dans les services judiciaires, 21 % (Européens) et 90 % (Africains) dans l'enseignement.

Évolution de la répartition des effectifs africains et européens dans les services publics (en pourcentage)



Évolution des effectifs africains et européens dans les services publics



Il est à noter qu'en 1950, le personnel contractuel dans les services techniques est en augmentation. Il joue le rôle d'éducateur des travailleurs africains pour assurer l'efficacité de leur formation. Des centres de formation et d'orientation professionnelle existent. La présence de ce personnel sur le territoire pour une courte durée démontre la volonté des autorités de former les indigènes et de mettre ensuite entre leur main l'ensemble des matériaux qui serviront pendant toute leur carrière. Même si année après années les chiffres augmentent, le Conseil presse toujours de faire mieux.

Avec le système de bourses, une classe dirigeante camerounaise qualifiée, qui a des responsabilités équivalentes à celles de leurs collègues européens, émerge. Ce sont notamment les bourses pour étudier les sciences politiques et l'administration qui sont les plus répandues. Dans le rapport du Conseil couvrant la période du 18 décembre eu 24 juillet 1952³⁰, on apprend que parmi les moyens utilisés en vue de confier à des Africains des postes importants et d'assurer leur formation générale et professionnelle, des cours du soir sont proposés dans les villes de Yaoundé, Douala et Nkongsamba. Ils préparent les élèves au brevet élémentaire, au baccalauréat, à l'ouverture d'un stage professionnel pour les agents des postes, des télécommunications et des mines, et à l'octroi de bourses de perfectionnement en France. Dans son rapport datant de 1951, la France indique que les cours de formation à Yaoundé et Douala ne sont suivis que par des fonctionnaires africains. On compte dans ce rapport 52 cadres supérieurs de niveau baccalauréat.

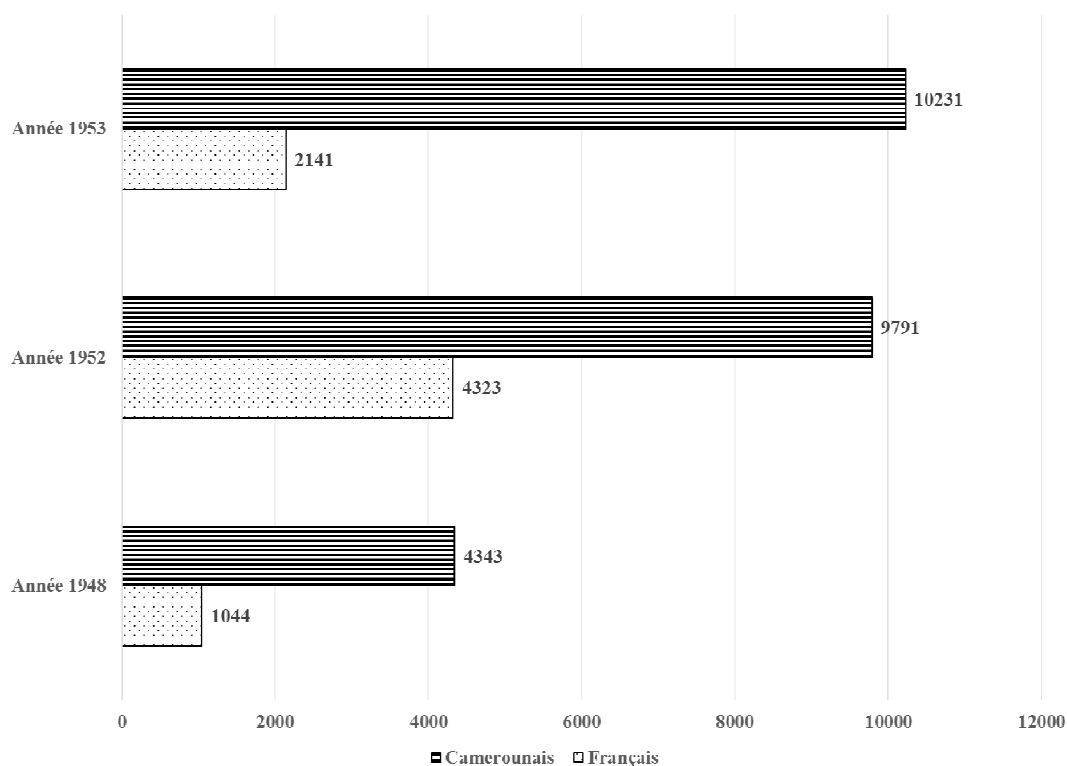
Un arrêté du 2 avril 1951³¹, indique que le personnel cadre africain, se voit désormais intégralement appliquer le statut de la fonction publique métropolitaine. Cela permet de leur donner une situation égale à celle des fonctionnaires européens ayant des titres équivalents.

Le rapport du 22 juillet 1953 au 16 juillet 1954 sur le Cameroun français, nous informe, comme les rapports précédemment cités, que le nombre d'autochtones dans les services administratifs est en progression. En 1952, il y a 9 791 Africains et 4 323 Européens, dont 73 Africains et 827 Européens pour les postes supérieurs. L'effectif du personnel administratif de 1952 est en nette progression

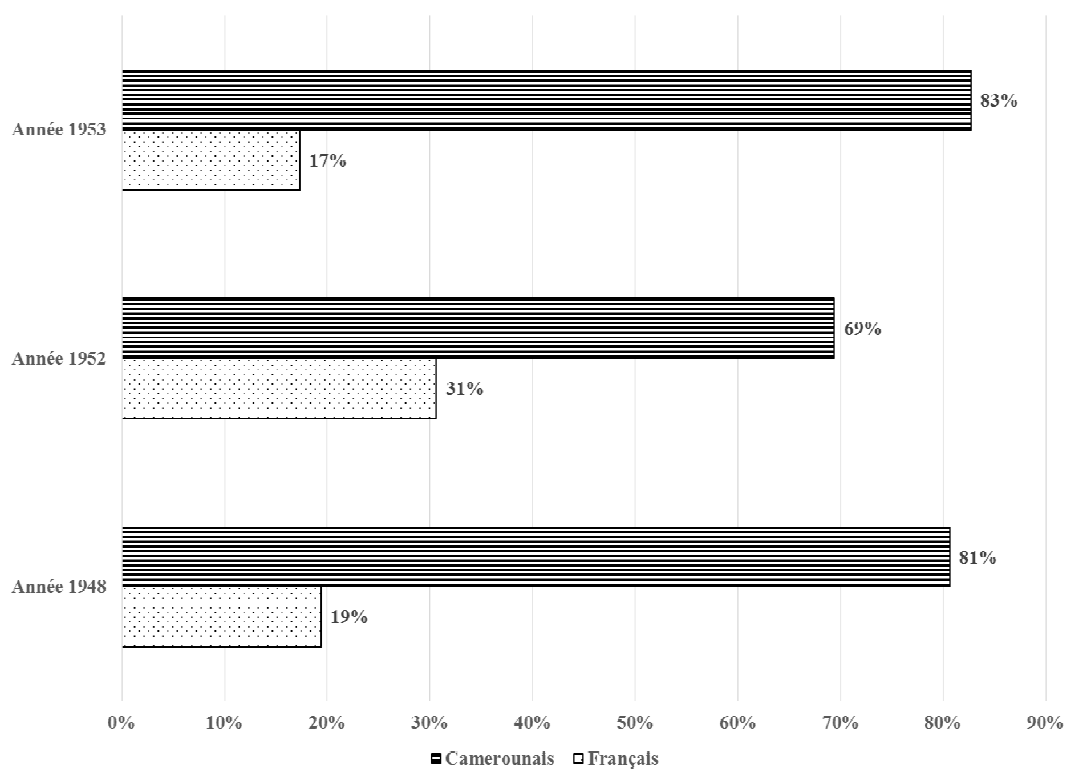
³⁰ Rapport du Conseil de tutelle 5 (A/2150), p. 201.

³¹ *Ibid.*

Évolution des effectifs camerounais et français dans les services publics



Évolution de la répartition des effectifs camerounais et français dans les services publics (en pourcentage)



comparativement à celui de 1948 qui comptait 4 343 Africains et 1 044 Européens. Cette progression s'explique par l'évolution économique du Territoire en rapport avec la mise en œuvre du plan décennal (1946-1956). C'est un plan d'équipement et de développement qui devait conduire au progrès social et au développement de l'économie. C'est pourquoi l'utilisation d'un nombre important de techniciens était de mise, ainsi que la formation accélérée du personnel autochtone. Au Cameroun sous administration française³², l'Autorité administrante pour 1953, compte dans les services administratifs 10 231 Africains et 2 141 Européens (dont respectivement 84 et 959 dans les postes supérieurs) contre 9 791 Africains et 2 093 Européens en 1952 (dont respectivement 73 et 827 dans les postes supérieurs).

De nombreux étudiants qui sont à l'étranger souhaitent à l'époque de rentrer dans leur pays à la fin de leurs études pour exercer des fonctions de hautes responsabilités. Ils sont conscients que la métropole ne leur fournira pas ce type de responsabilités réservées aux nationaux. Les hommes, comme les femmes, sont concernés par ce retour. Dans le Rapport du 23 juillet 1955 au 14 août 1956, le représentant de la Nouvelle-Zélande nous informe que 95 jeunes filles poursuivent leurs études en France, et que la plupart d'entre elles auraient un apport important sur l'avenir du Cameroun si elles revenaient exercer dans ce pays. En effet, peu de femmes avaient des postes de responsabilité au Cameroun. Elles seront des exemples et des modèles pour les autres femmes.

Dans le Rapport qui s'étend sur la période du 17 juillet 1954 au 22 juillet 1955, le représentant de l'Inde estime qu'au Cameroun anglophone il faut « *accélérer immédiatement le rythme de « l'africanisation » de la fonction publique, en particulier aux échelons supérieurs* ». L'africanisation de l'élite renvoie en effet une image positive aux autochtones. Un peuple qui se réfère à ses dirigeants veut voir des personnes qui lui ressemblent culturellement. La communication se fait plus rapidement et dans de meilleures conditions dans ce cas de figure.

Le Conseil a adopté la recommandation suivante dans le neuvième rapport:

Le Conseil se félicite de voir que l'Autorité administrante a décidé d'augmenter le traitement des fonctionnaires et d'améliorer leurs conditions d'emploi, en vue de rendre ces emplois intéressants pour des candidats qualifiés, et il exprime l'espoir que l'Autorité administrante donnera, dans son prochain rapport annuel, les résultats

³² Rapport du conseil de tutelle 8 (A/2933), p. 164.

de l'enquête qu'elle a entreprise récemment sur les salaires, les traitements et les conditions d'emploi. Ne perdant pas de vue d'autre part l'importance de « l'africanisation » de la fonction publique.

Le représentant de la Birmanie souligne qu'il est important de « camerouniser » l'Administration,

Le représentant de l'Australie constate qu'au Cameroun francophone, l'africanisation des services administratifs avait constamment progressé au cours de l'année. Le développement de l'instruction y est pour beaucoup. Les autochtones bénéficient de bourse, cours du soir, stages de perfectionnement. Tous ces éléments reliés donnent un large choix pour se former et postuler à des postes avec un taux d'admissibilité élevé. Le Conseil félicite l'Autorité administrante pour ces progrès qui sont selon lui considérables.

2) Des politiques de recrutements nationalistes et coercitives

Des règles strictes sont élaborées par les autorités à l'encontre des étudiants au Cameroun. On trouve de nombreuses traces de ces règles contraignantes dans les régions de l'ouest du Territoire.

Pendant la Mission visite³³ du conseil de tutelle de l'ONU en 1955, celle-ci recense 18 cadres supérieurs africains de l'administration publique dont 5 Camerounais employés dans les services administratifs, les services médicaux et le service des travaux publics. En outre au moins 7 Camerounais, anciens boursiers, occupent alors des postes supérieurs dans l'administration publique française en dehors du Cameroun et ne souhaitent pas à l'époque être mutés au Cameroun. Pour éviter que ces cas de figure se multiplient, le gouvernement de l'État sous tutelle du Cameroun instaure, pour les candidats à la bourse, la signature d'un engagement les obligeant à servir le Cameroun pour une durée minimale de 5 ans après l'obtention de leur diplôme. La Mission de visite soutient cette politique qui participe, selon elle, au développement du sentiment national. Cette mesure coercitive vise à par ailleurs à « camerouniser » l'administration et lutter contre la fuite des cerveaux.

Le Conseil de tutelle adopte la recommandation suivante :

³³ Rapport Conseil de tutelle 9 (A/3170)

Le Conseil note avec intérêt que l'Administration du Cameroun méridional entend demander aux boursiers de servir l'État pendant une période de cinq ans...

Le Conseil prend acte avec satisfaction de l'africanisation des cadres et exprime l'espoir que les progrès dans ce domaine se poursuivront à l'avenir.

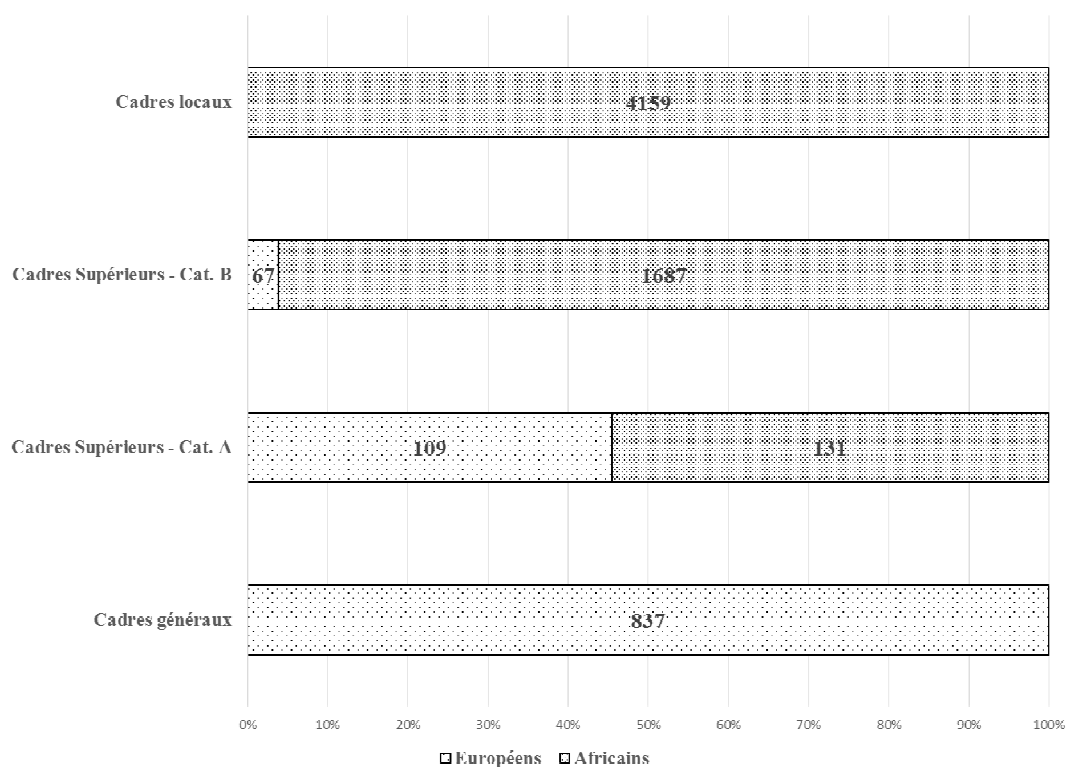
Les remarques faites par le représentant de la Syrie au sein du Conseil encouragent le gouvernement dans cette voie. Celui-ci estime que la proportion d'autochtones dans les postes d'autorité n'est pas entièrement satisfaisante, et qu'il y a encore beaucoup d'Européens dans les postes administratifs supérieurs. Le représentant de la Chine prend position dans le même sens et souhaite une camerounisation accélérée de l'administration.

3) La hiérarchie et les effectifs des cadres administratifs

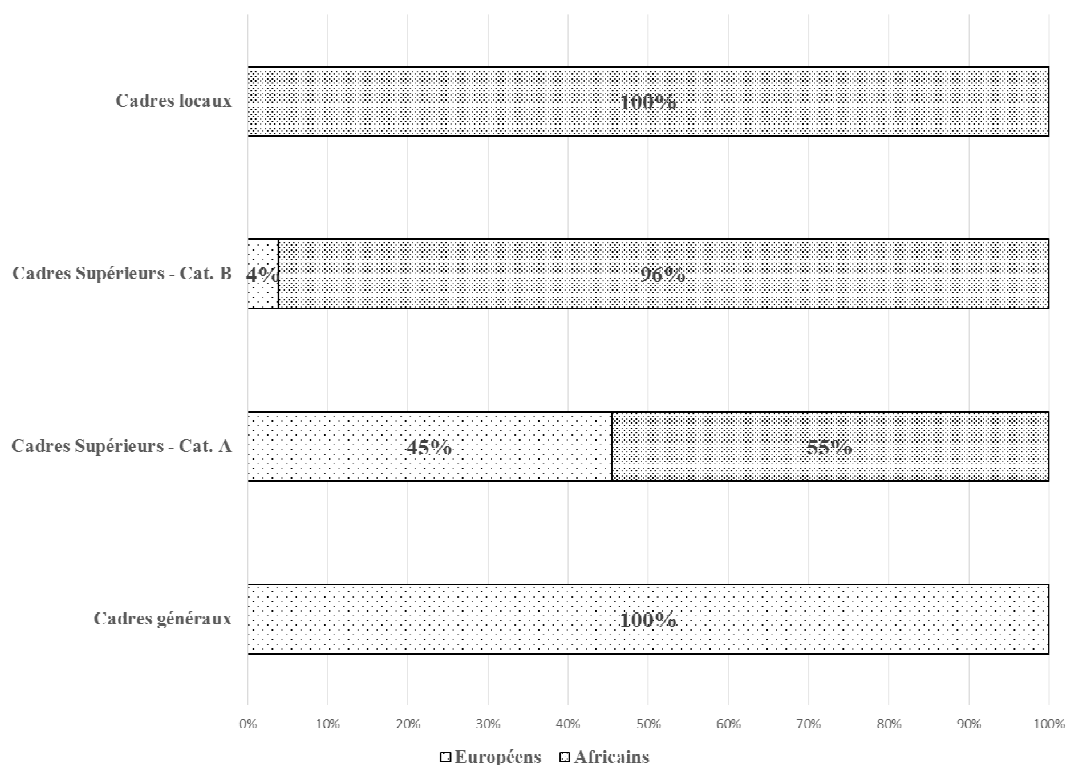
L'administration du Territoire au Cameroun oriental comportait quatre niveaux hiérarchiques. Le plus élevé était celui des cadres généraux. Suivaient ensuite les cadres supérieurs de catégorie A qui étaient titulaires du baccalauréat ; puis les cadres supérieurs de catégorie B titulaires du brevet ; et enfin les cadres locaux titulaires du certificat d'études primaires. Le recrutement au sein de l'administration se faisait par concours parmi les titulaires des diplômes requis.

Dans le Rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année 1954, il est mentionné qu'il y avait dans l'administration au Cameroun 837 cadres généraux, 240 cadres supérieurs de catégorie A (dont 109 Européens et 131 Africains), 1 754 cadres supérieurs de catégorie B (dont 67 Européens 1 687 Africains), et 4 159 cadres locaux, tous Africains. La France indique dans le rapport que de 1948 à 1954, la progression des effectifs des fonctionnaires avait été de 1 044 à 2 823 pour le personnel européen, et de 4 329 à 12 233 pour le personnel africain. La Mission de visite de 1955 note dans son rapport que l'effectif total du personnel des services publics est en 1955 de 19 113 fonctionnaires, dont 87 % de Camerounais. Ce chiffre comprend aussi les journaliers. Les postes administratifs supérieurs sont occupés en majorité par des fonctionnaires des cadres généraux et représentent un total de 1 032 Européens et de 108 autochtones, dont 80 pour le seul Service de santé, qui compte 59 médecins africains, contre 63 en 1953. Le représentant spécial de l'Autorité administrante a déclaré qu'en 1955 six docteurs en médecine africains avaient été nommés chefs de subdivision sanitaire, alors qu'il n'y en avait qu'un en 1954.

Répartition des effectifs des cadres administratifs par origine et par niveau hiérarchique en 1954



Répartition des cadres administratifs par origine et par niveau hiérarchique en 1954 (pourcentage)



Dans son rapport annuel pour 1954, l'autorité signale qu'elle organise des cours du soir à Yaoundé, Douala et Nkongsamba pour préparer des candidats aux concours administratifs du niveau du brevet élémentaire ou du baccalauréat. À Yaoundé, il existe un centre de préparation aux concours administratifs pour le recrutement des cadres supérieurs B. Il y a par ailleurs des stages professionnels pour les agents intégrés dans certains secteurs comme les Postes, la Sûreté nationale et les Mines. Enfin, les agents des services publics reçoivent des bourses de perfectionnement qui leur permettent de parfaire leur formation professionnelle en métropole ou dans les territoires français voisins. En 1954, 10 bourses de ce genre ont été accordées et une commission spéciale chargée de procéder au placement des boursiers parvenus au terme de leurs études est en place.

B. LA QUESTION DE L'HARMONISATION DES SYSTEMES D'ENSEIGNEMENTS ANGLOPHONE ET FRANCOPHONE

La question de l'harmonisation des systèmes d'enseignement se pose très vite au Cameroun administré par la France et le Royaume-Uni. À l'indépendance le pays envisage de mettre en place un seul système d'enseignement. Doit-il être francophone, anglophone, ou un mélange de ces deux systèmes ?

Le système d'enseignement du Cameroun méridional (Sud-ouest) et du Cameroun septentrional (Nord-ouest) était celui de la colonie britannique du Nigeria. Les étudiants camerounais de ces deux régions étaient généralement inscrits dans les universités d'Ibadan et de Lagos. Autrement dit, les Camerounais de ces deux régions recevaient un enseignement en langue anglaise qui en termes de contenus étaient conforme aux standards du Royaume-Uni.

Les enseignements au Cameroun oriental (80 % du Territoire) étaient quant à eux dispensés en français. Les contenus étaient naturellement conformes aux standards de la France en la matière. Ainsi, durant plusieurs décennies, deux systèmes différents d'enseignement ont cohabité sur le territoire du Cameroun. Après l'indépendance et la réunification des deux territoires camerounais dans le cadre de la République fédérale du Cameroun, la question de l'harmonisation des systèmes d'enseignement se pose avec acuité³⁴.

³⁴ Rapport de la Commission consultative pour le développement de l'enseignement supérieur en République Fédérale du Cameroun, Paris le 15 octobre 1962, Unesco, Paris 1962

La République fédérale du Cameroun, comportant deux États fédérés (État fédéré du Cameroun oriental – Territoire anciennement administré par la France ; État du Cameroun occidental – Territoire anciennement administré par le Royaume-Uni) fait le choix du bilinguisme anglais/français et de la cohabitation de deux systèmes différents d'enseignement en 1961. Le français et l'anglais sont ainsi parallèlement utilisés dans les enseignements. De même, les contenus, les méthodes pédagogiques, les calendriers scolaires, les diplômes de la période coloniale, sont reconduits par la République fédérale du Cameroun pour les cycles primaires et secondaires. L'effort d'harmonisation est réalisé au niveau de l'enseignement universitaire.

En effet, au niveau de l'université, le Cameroun fait le choix d'un mélange des deux systèmes coloniaux en 1960. Les enseignements sont dispensés soit en anglais, soit en français selon que l'enseignant est anglophone ou francophone. Les étudiants choisissent librement de suivre les cours en anglais ou en français. Ils choisissent aussi librement leur langue d'évaluation. Les contenus des enseignements universitaires et les méthodes pédagogiques sont d'inspiration anglaise ou française selon que l'enseignant a été formé par le Royaume-Uni ou la France. Les calendriers universitaires sont harmonisés. Il en est de même pour les systèmes d'évaluation et les diplômes universitaires.

Mais dès le milieu des le milieu des années 1960, en raison de l'importance des effectifs d'étudiants de langue française, cette harmonisation au niveau de l'université s'est faite aux dépens du système d'enseignement d'inspiration anglaise. De nombreux étudiants anglophones ont par la suite fait le choix des universités anglophone d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique, parce qu'ils se sentaient stigmatisés et isolés. Les cours dispensés en français étaient beaucoup plus nombreux que l'offre de cours en anglais.

En 1972, la République fédérale du Cameroun devient la République unie du Cameroun. L'organisation fédérale avec deux États cède la place à un État central unique. Le nouvel État s'emploie à mettre en place une administration unique sur l'ensemble du pays sauf dans le domaine scolaire. La République unie du Cameroun reconduit les deux systèmes éducatifs des cycles primaire et secondaire, et poursuit la politique du mélange des deux systèmes au niveau universitaire.

C. LA PROMOTION DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX

1) L'intérêt des partenariats internationaux, les relations avec les deux puissances coloniales

Les études supérieures offrent souvent aux étudiants l'opportunité de découvrir d'autres cultures à travers les programmes d'échanges interuniversitaires. Durant les années 1950, les gouvernements mettent en place différents fonds pour financer ce type de programmes. C'est le cas par exemple du Fonds d'Aide et de coopération français (FAC) ou du Fonds européens de développement (FED).

Dans un document obtenu à la préfecture de police datant du 7 octobre 1948, on apprend qu'un gala est organisé par l'Association France-Cameroun³⁵ à la maison de la mutualité. Près de 400 personnes sont présentes : M.M le Gouverneur Barthault, le Docteur Ruvoulat, le Docteur Bebey Eyidi et le député du Cameroun Jules Ninine. Durant ce gala, ces participants définissent les grandes lignes de l'œuvre française au Cameroun depuis 25 ans et formulent diverses propositions pour améliorer l'éducation au Cameroun. Ils formulent notamment le vœu de créer des coopératives pour favoriser l'achat de matériel didactiques et la construction d'écoles au Cameroun.

En 1954, la France envoie des étudiants français en séjour au Cameroun. Ce voyage est organisé sous le patronage de la commission française pour l'Education et le Ministère de la France d'Outre-Mer. L'objectif est d'offrir aux étudiants français l'opportunité de visiter un pays du continent africain et d'étudier son système d'enseignement en séjournant dans l'une de ses écoles. Une école de la ville de Pitoa dans le Nord du pays est choisie. Un étudiant en ethnologie, un peintre décorateur des arts décoratifs, un élève de l'Ecole de géologie de Nancy, un élève de l'Ecole Normale d'instituteurs de Paris, un étudiant en géologie de la faculté de Lyon, et un cinéaste de l'Ecole nationale de photographie et de cinéma font ainsi le voyage au Cameroun dans le cadre d'un programme d'échanges. Des dispositifs d'échanges de cette nature sont par la suite développés avec le Royaume-Uni. Il en est de même pour l'appui en matériels didactiques notamment en partenariat avec la British Council. Le 8 août 1963, un Agreement of Cooperation dans l'enseignement

³⁵ 4^e série 77W, carton 2402, dossier 443.214, A propos : centre d'échange France-Cameroun.

supérieur est signé à Yaoundé entre le Cameroun et le Royaume-Uni³⁶. Son principal objet est le suivant :

Her Majesty Embassy further (request, consider) that the United Kingdom should be accorded rights facilities and privileges no less favourable than those accorded to the Government of France under the Agreement cited above, in respect of the supply of furniture, materials books and other requirements of the department of English.

Dans une lettre du 11 juin 1963, un diplomate de l'ambassade du Royaume-Uni au Cameroun informe ses supérieurs que le Cameroun sollicite des enseignants anglophones pour l'université fédérale en cours de création³⁷.

2) Les partenariats sud-sud

Des partenariats d'échanges interafricains sont mises en place à l'époque, notamment entre le Cameroun et le Nigéria.

Le 19 décembre 1958, le gouverneur général du Nigéria s'adresse au secrétaire d'État des colonies sur la question du développement de service lié à l'éducation dans la région du sud-ouest du Cameroun. Deux projets sont proposés. Le premier tient à établir un *Post School Certificate course* au *Saint Joseph's College* près de Buea (Sud-ouest du Cameroun). À cette date aucun moyen ne permet de faciliter l'accès des élèves camerounais à l'Université d'Ibadan au Nigeria.

Le *King College* de Lagos accueille à l'époque un petit nombre d'élèves du Cameroun. C'est dans l'intérêt de ces élèves que le *Post School Certificate class* est instauré au *St. Joseph Sasse College*.

Le rapprochement entre pays africains et asiatiques en matière d'enseignements se fait à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Les Etats se réunissent sous diverses associations pour combattre la colonisation et demander leur indépendance. En 1955, la Conférence de Bandung réunit un grand nombre d'états asiatiques et africains pour dénoncer la colonisation. Mais c'est réellement après son indépendance que Cameroun développe des échanges d'étudiants avec les pays asiatiques.

³⁶ Lettre du 8 août 1963, FO 371/167401, UK technical co-operation on education 1963, open document, open description

³⁷ Lettre du 11 juin 1963, BW 153/2 General policy: including Anglo-Cameroon cultural agreement; teaching of English at Federal University, Yaoundé, 1961 Jan 01 -1969 dec 31

IV. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LE MILITANTISME POLITIQUE DES ETUDIANTS CAMEROUNAIS

A. L'ACTIVISME POLITIQUE DES ETUDIANTS CAMEROUNAIS

1) Un activisme panafricain : l'association de plusieurs forces

Au Cameroun sous administration britannique, l'Autorité administrante remarque que dès 1953³⁸, la population accorde beaucoup de son temps aux activités politiques. En effet, les autochtones se désintéressent des formations donnant accès aux postes administratifs et aux professions de hauts fonctionnaires. Ils préfèrent se consacrer aux débats liés à la constitution d'un corps législatif et exécutif pour le pays en se réunissant en comités. En 1956, le premier numéro du journal « L'Etudiant de l'Afrique Noire » est publié. Il est accueilli très favorablement par les étudiants africains qui en font la propagande et le diffusent en encourageant les autres étudiants de la capitale à s'y abonner³⁹. Une série de questions sont posées dans le journal en direction des parlementaires africains à l'exemple de celles-ci :

1) Quel est, en ce qui concerne l'Afrique Noire, votre programme politique, économique et social, pour cette législature ?

2) Quelles mesures précises envisagez-vous pour aider les étudiants à faire aboutir leurs revendications et pour promouvoir d'urgence une élite africaine nombreuse et compétente ?

Ces deux questions soulignent la politisation des étudiants camerounais à l'époque. Les étudiants forment à l'époque des groupes association pour faire valoir leurs droits. Des communautés d'intérêt se forment dans les universités et les écoles supérieures. Le militantisme politique y prospère.

2) La surveillance des activités par les autorités : des tentatives d'intimidation

Dans une note de renseignement du 3 mars 1955 on apprend que des réunions panafricaines ont lieu en Europe et sur le continent africain⁴⁰. C'est le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), créé le 28 décembre 1945, qui est à l'origine de ce papier. Une conférence est sur le point de se réaliser en

³⁸ Rapport du Conseil de tutelle 7 (A/2680), p. 134.

³⁹ Lettre du 13 mars 1956, 5^e série, 5^e série 77W carton 4555, dossier 500.261

⁴⁰ Notes de renseignement de la SDECE du 3 mars 1955, FR ANOM 61COL2265

Ouganda ou au Nigéria sous l'office de l'Union International des étudiants (UIE), suite à un Conseil ayant eu lieu à Moscou en 1954. Si le SDECE se préoccupe de ces rassemblements à caractère politique, c'est à cause du rapprochement des étudiants africains et des mouvements politiques d'Europe de l'Est dans un contexte de guerre froide.

À l'initiative du parti communiste en 1953, la FEANF entreprend de regrouper les associations étudiantes africaines pour avoir une meilleure audience et plus de poids et de résonance politique⁴¹. Cette démarche est perçue par la Police comme une réelle menace pour l'ordre public dans la mesure où 4000 étudiants africains sont scolarisés en France. Leur regroupement éventuel fait peur aux autorités politiques en métropole confrontées à la multiplication des revendications indépendantistes dans les territoires et départements d'outre-mer. Les étudiants africains et leurs associations sont pour cette raison sous surveillance.

3) Ossende Afana, l'exemple du militant incommode

Ossende Afana, étudiant boursier camerounais, est l'un des exemples emblématiques des étudiants militants redoutés par les autorités administratives⁴². Membre actif de l'association des étudiants camerounais (UNEK) et vice-président de la FEANF, il est, à sa demande, invité par les Nations Unies à témoigner devant la 4^e commission de l'Assemblée générale. Pour ce faire, il doit se rendre au siège des Nations Unies à New-York. Son voyage aux États-Unis est différé à cause des difficultés, des brimades et des mesures d'intimidation qu'il rencontre auprès de l'administration pour obtenir son visa et les autorisations nécessaires. Il en est ainsi pour tous les étudiants dont les initiatives contrarient la diplomatie des puissances administrantes. Ils sont l'objet de pressions et de menaces pour les dissuader de s'engager et de militer dans des mouvements indépendantistes et de lutte contre le colonialisme.

⁴¹ Note de renseignement du 23 décembre 1953, ANOM 61COL2265

⁴² 6^e série 77W, carton 4123 cote 429.467/0

Les huit territoires d'A.O.F., les autres territoires d'A.E.F. le CAMEROUN et le TOGO ont chacun en France leur association d'étudiants, et actuellement trois fédérations ont réussi à grouper un grand nombre de jeunes Africains : "Fédération des Etudiants Africains en France", "Association des Etudiants Africains de Paris" et "Association des Etudiants du R.D.A.".

Toutes trois sont aux mains du P.C.F. et la "Fédération des Etudiants Africains de France", la plus importante, compte 1.600 membres.

Ses dirigeants sont MM. DIA MAMADOU, BA ALIOUNE, MOUMOUNI ABDOU, DIOP CHEICK ANTA et BA BABACAR, communistes ou anti-colonialistes notoires.

Au cours d'une récente réunion tenue 4 Cité Monthiers à PARIS, siège du "Comité de Défense des Libertés Démocratiques en Afrique Noire" Gabriel d'ARBOUSSIER, Me KALDOR, DIOP CHEICK ANTA et MOUMOUNI ABDOU se sont mis d'accord pour tenter d'amener les dirigeants des associations africaines de moindre importance à dissoudre celles-ci au profit de la "Fédération des Etudiants Africains en France".

De nombreux contacts sont actuellement pris avec les Présidents des diverses associations dont le siège se trouve à PARIS.

Si l'"Association des Etudiants Sénégalais" et l'"Association des Etudiants Côte-d'Ivoiriens" par exemple sont favorables à cette fusion, d'autres comme l'"Association des Etudiants Togolais", l'"Association des Etudiants Dahoméens", etc, lui sont hostiles.

Plusieurs associations d'étudiants africains vont profiter des vacances de fin d'année pour organiser leur congrès annuel et débattre la question./.

B. LES ETUDIANTS CAMEROUNAIS FACE A LA PROBLEMATIQUE DE L'INDEPENDANCE POLITIQUE ET CELLE DE LA GUERRE FROIDE

1) L'anticolonialisme

Ossende Afana, en tant que vice-président de la FEANF, a publié plusieurs articles dans le journal de l'association. Dans l'un de ces articles intitulé « Justice au Cameroun », il y fait le procès du colonialisme français dans les territoires d'Outre-mer et déclare que dans ces pays là, la « présence française » devient synonyme « d'effusion de sang ». Il rappelle, à ce sujet, les événements d'Indochine, de Madagascar, d'Afrique du Nord, de la Côte-d'Ivoire et du Cameroun dans les années 1950. Pour lui, le trait commun de ces crises politiques violentes c'est que la France s'oppose aux mouvements de lutte contre le colonialisme. Il attaque le gouvernement d'Edgar Faure et le Haut-commissaire Roland Pré « qui ont tous mis en œuvre pour annihiler l'action des mouvements progressistes camerounais et en particulier celle de l'Union des Populations Camerounaise » (UPC)⁴³.

⁴³ Lettre du 13 mars 1956, 5^e série 77W carton 4555, dossier 500.261

Une lettre datée du 30 janvier 1956⁴⁴, renseigne sur l'objet (« prochaine conférence de la jeunesse africaine ») de la conférence que les étudiants africains projettent à Bandung du 5 au 10 mai 1956. L'année précédente, cette ville avait réuni des nations asiatiques et africaines pour s'unir contre la colonisation et faire la promotion des indépendances. En 1956, la place est donnée, non pas aux députés ou autres membres des parlements africains et asiatiques, mais plutôt aux étudiants. Ces derniers sont considérés comme des promoteurs de la liberté des peuples colonisés. Aussi lors de cette conférence, près de 250 délégués étudiants, représentant 45 pays africains et asiatiques, évaluent les moyens de contribuer au mouvement de la paix et de mettre fin au colonialisme. Deux étudiants africains sont désignés par la FEANF pour se rendre à Bandoeng : Benoit Ball Ondoua, camerounais, président de la Fédération, et Ogo Kane Diallo, sénégalais Vice-président.

2) La référence à des figures indépendantistes du pays

L'Union nationale des étudiants Kamerounais (UNEK) publie une déclaration appelant les étudiants camerounais à participer à la lutte antigouvernementale⁴⁵. L'organisation se prononce contre le gouvernement en place. Les leaders indépendantistes (Ruben Um Nyobe, Félix Roland Moumié) sont célébrés car tous deux ont combattu la France et sont morts à cause de leurs idées. La France est clairement accusée de ces deux assassinats (en 1958 et 1960). On lit :

Le néocolonialisme est également caractérisé par le chômage qui prend des proportions inquiétantes, le sort misérable et désespérés de travailleurs des villes et campagnes à qui toute liberté syndicale est refusée et, par conséquent, toute possibilité de revendication, la délinquance juvénile, la prostitution, la dégradation des services sociaux (manque de médicaments dans les hôpitaux ou transformation de ces derniers en casernes), le sabotage de l'enseignement.

En conclusion, il est indiqué ceci :

Les étudiants africains, les étudiants kamerounais, les démocrates et les révolutionnaires africains et du monde doivent savoir que tant qu'il y aura une parcelle de notre patrie sous domination étrangère (économique et politique), tant que qu'il y aura des Kamerounais pour magnifier l'impérialisme, la lutte continuera avec plus de détermination. Et le devoir des étudiants sera d'appeler leurs peuples à

⁴⁴ Lettre non signée Renseignement Généraux du 30 décembre 1956, FR ANOM 61COL2265

⁴⁵ 6^e série 77W carton 4123 cote 429.467/0

la mobilisation générale et de combattre à leurs côtés pour bouter hors de leur patrie les impérialistes et leurs valets.

3) Les Africains cibles de la propagande communiste ?

Le 2 mars 1955 une note de renseignement de la Police signale l'existence d'une propagande communiste auprès des étudiants africains⁴⁶. En effet, depuis 1945 le Parti communiste français est très présent dans les milieux associatifs africains. Se proclamant anticolonialiste et anti-impérialiste, son discours plait beaucoup aux étudiants africains se lient d'amitiés avec des membres-dirigeants du parti et y militent. Il en est ainsi de plusieurs responsables politiques camerounais notamment ceux de l'Union des populations du Cameroun (UPC).

Les syndicats naissants en Afrique s'affilient aussi à la Confédération Générale du Travail (CGT) très proche à l'époque du Parti communiste. Des responsables syndicaux africains à l'exemple de Diallo Seydou, du « comité de coordination en AOF –Togo », de Diallo Abdoulaye, vice- président de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM), se rapprochent de la CGT. Il en est de même pour les responsables syndicaux camerounais comme Chales Assalé, Jacques Ngom, etc.

"L'application des accords de Paris ne peut que favoriser l'investissement de gros capitaux étrangers et aggraver la pression coloniale. Il convient d'intensifier considérablement la lutte pour la Paix et créer rapidement le plus grand nombre possible de "Comités de la Paix" en A.O.F., en A.E.F., à Madagascar, en Afrique du Nord, et même dans les territoires britanniques.

C'est pourquoi les responsables des Comités de Coordination A.O.F. - TOGO et A.E.F.-CAMEROUN diffusent dès maintenant leurs instructions à ce sujet.

⁴⁶ Lettre du 2 mars 1955, FR ANOM 61COL2265

Un communiqué Tass (Pravda) du 22 Aout 1954 fait part des déclarations d'étudiants d'Afrique Noire, d'Algérie et de Dakar:

" Le Président de la Fédération des Etudiants de l'Afrique Noire en France, Albert Franklin ainsi que l'Observateur de Dakar Basile Kali et l'Observateur de l'Union des Etudiants algériens à Paris, Innal Ahmed consacrerent leurs discours aux questions de l'amélioration des conditions de vie de la jeunesse africaine, à ses aspirations culturelles et à son désir de nouer librement des relations avec les étudiants des autres pays "

La Pravda du 24 Aout 1954 signale que le délégué des étudiants musulmans d'Afrique du Nord en France, Avad Bachir, a pris la parole à la séance du Conseil International des Etudiants le 24 Aout 1954.

Pravda, 25 Aout 1954

Examen des questions concernant les aspects généraux de la vie des étudiants sous la direction du délégué en chef des Etudiants de la Réunion, Jacques Bergès, assisté du Nigérien Thomas Ademola.

47

⁴⁷ Document datant du 20 aout 1954 à Moscou, Congrès international des étudiants, FR ANOM 61COL2265

CONCLUSION

Les sujets relatifs aux enseignements primaire, secondaire et supérieur ont été au cœur de l'administration du Cameroun avant l'indépendance. Son statut international a fortement contribué à mettre ces sujets au premier plan des préoccupations politiques. Les Nations Unies, durant près de 15 ans, ont en effet, exercé une pression diplomatique non négligeable sur les puissances administrantes des Territoires camerounais pour les inciter à créer des établissements d'enseignement supérieur au Cameroun dans la perspective de son indépendance, objectif final du régime international de la tutelle. L'ONU a également contribué à sensibiliser les populations camerounaises sur l'importance et l'utilité des enseignements supérieurs au regard des responsabilités de gouvernement qu'elles auront à assumer après la levée de sa tutelle.

La France et le Royaume-Uni ont tardé à mettre en œuvre les recommandations des Nations Unies en matière d'implantation d'établissements d'enseignement supérieur au Cameroun. Ils ont opté pour une politique active et coûteuse d'octroi de bourses universitaires aux bacheliers camerounais plutôt que pour la création d'universités au Cameroun. La France et le Royaume-Uni ont dans ce cadre accueilli de nombreux boursiers camerounais soit dans des établissements supérieurs basés dans leurs territoires coloniaux, soit dans des universités établies dans leur territoire national respectif.

Les premières générations d'étudiants camerounais sont ainsi majoritairement formées en France et au Royaume-Uni dans une conjoncture politique dominée par la lutte contre le colonialisme et la Guerre froide. Ce sont donc des étudiants fortement politisés qui intègrent l'administration publique camerounaise à l'indépendance du pays. Pour la plupart d'entre eux, l'indépendance nationale ne se conçoit pas sans l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur. Dès le lendemain de l'indépendance et de la réunification des territoires camerounais, ses dirigeants vont entreprendre, malgré l'héritage de deux traditions universitaires différentes, de multiplier les établissements d'enseignement supérieur au Cameroun. La genèse de l'enseignement supérieur camerounais apparaît ainsi comme un processus autonome qui a donné naissance en l'espace de quelques décennies à un système universitaire original en Afrique.

ANNEXES

Tableau indicatif sur le nombre d'étudiant à l'étranger et en Afrique

Student enrolment in higher education

5. The total number of students at present enrolled in institutions of higher education, both in Africa and abroad, has been estimated at 165,000, distributed approximately as follows:

	<u>In Africa</u>	<u>Abroad</u>	<u>Total</u>
Middle Africa	18,000	13,000	31,000
North Africa	123,000	11,000	134,000
Total	141,000	24,000	165,000

Tableau sur l'évolution du nombre d'étudiant en Afrique 1965 à 1980

11. By addition of the two sets of targets, albeit obtained by different assumptions, we may indicate, as order of magnitude, the approximate size of the task for Africa as a whole, as follows:

	<u>Enrolment targets for</u>			
	<u>1965</u>	<u>1970</u>	<u>1975</u>	<u>1980</u>
Middle Africa	46,000	80,000	144,000	274,000
North Africa	176,000	235,000	300,000	365,000
Total	222,000	315,000	444,000	639,000

12. These target figures for total enrolment in higher education, related to the relevant age-group population (assumed as four-fifths of estimated total population in the five-year age group, 20-24 inclusive), would indicate progressive improvement in the enrolment ratio for Middle and North Africa as follows:

Pourcentage d'étudiant dans les pays d'Afrique et à l'étranger

17. According to these considerations, the number and percentage of students studying within and outside the respective regions of Middle Africa and North Africa may be approximately estimated as follows:

	<u>Study within own country or region</u>	<u>Study outside own region</u>	<u>Per cent studying out- side region</u>
<u>Middle Africa</u>			
(1965)	28,000	18,000	40%
(1970)	56,000	24,000	30%
(1975)	115,000	29,000	20%
(1980)	247,000	27,000	10%

Pourcentage d'étudiants par filières scientifiques et technologiques

Students by field of study

20. The report of the Addis Ababa Conference postulated the achievement, by 1980, of the goal of having 60 per cent of students enrolled in universities to be studying in scientific and technological fields. Among the findings of studies undertaken for the present Conference it appeared that the actual distribution of students enrolled in Middle African universities, as of 1961/62, by field of study, was in the following proportions:

	<u>Per Cent</u>
Science	16.2
Engineering (inc. Architecture)	6.5
Medical Studies (Medicine, Pharmacy, Dentistry)	7.3
Veterinary Science	0.7
Agriculture, Forestry	<u>3.9</u>
Total Science and Technology	34.6
All other fields	<u>65.4</u>
Grand total (14,436 students)	<u>100.0</u>

Pourcentage d'étudiant dans les pays d'origine et à l'extérieur / Pourcentage de personnes qui sont au niveau du master en Afrique

	<u>Study within own country or region</u>	<u>Study outside own region</u>	<u>Per cent studying out- side region</u>
<u>North Africa</u>			
(1965)	164,000	12,000	7%
(1970)	220,000	15,000	6.5%
(1975)	282,000	18,000	6%
(1980)	347,000	18,000	5%

Degree and Non-degree students

18. The Conference gave special attention to the role of institutions of higher education in the training of various professions requiring or not requiring the possession of university degrees. It was suggested that the output of students from African institutions of higher education may be in the average proportion of one degree graduate to three non-degree graduates. Since the average length of study of a degree student may be twice that of a non-degree student, it follows that the distribution of total student enrolment between degree and non-degree students may be of the order of 40 and 60 per cent respectively.

19. On this basis, for planning purposes it may be assumed that the estimated total enrolment for all Middle African and all North African countries, reduced by the estimated number of students abroad (i.e., studying in countries outside their own region), would be distributed in the following numbers as between those preparing for university degrees and those not preparing for degrees:

	<u>Degree Students</u> (40%)	<u>Non-degree Students</u> (60%)
<u>Middle Africa</u>		
(1965)	11,000	17,000
(1970)	22,000	34,000
(1975)	46,000	69,000
(1980)	99,000	148,000
<u>North Africa</u>		
(1965)	66,000	98,000
(1970)	88,000	132,000
(1975)	113,000	169,000
(1980)	139,000	208,000

Lettre concernant un programme d'échange universitaire, deux étudiants camerounais doivent partir pour le Royaume-Uni dans le but d'y suivre des cours à l'Université de Cardiff.

CP/CNR/580/1
cc. CNR/163/2

13th August, 1964.

CONFIDENTIAL

My dear Ambassador,

You will know that Mr. Moller has been anxious to send two of his students in the Faculty of Arts to Britain for the academic year 1964/65. The two he has in mind are Pierre Tietcheu and Andre Sch.

While he has been in U.K. Mr. Moller has visited the Welsh College of Advanced Technology in Cardiff and discussed possible courses of study for these two students. The College have no one course which would be suitable but think that a satisfactory programme could be arranged consisting of participation in the three postgraduate courses at the College namely, Teaching of English as a foreign language, Course in Linguistic Science and the Diploma in English Studies. Mr. Moller is satisfied that such arrangements would be satisfactory and we have therefore been asked whether we could award scholarships to the two students. Owing to the late withdrawal of other candidates to whom we had awarded scholarships we fortunately have money available, and therefore would be prepared to make these awards. Would you however, in the first instance, please obtain some further information about the candidates for us. I am sending you the leaflet which we hand out to enquirers and which lists the documents we generally require. It will, of course, not be possible for the students to submit degree certificates since they have not yet graduated, but we should be glad to have the form completed as far as possible to have a short statement from each of them, and also birth and medical certificates. Mr. Moller's recommendation will be sufficient testimonial.

I am sending two copies of the application form for each student and we can have further copies typed here. If the full applications can be sent to us as soon as possible, we shall then be able to confirm the award of scholarships and send the formal letter of award. The course at the Welsh College of Advanced Technology begins on 30th September and we should want to have the two students here a few days before that, so that administrative arrangements can be completed before they begin their studies.

We are very pleased that we have been able to make this offer to the Cameroon Republic for the coming year and look forward to having the two students with us. If there is any further information you require about the scholarships, I shall be glad to send you details.

Yours sincerely,

(Miss) H.L. MacDonald
Deputy Director
Scholarships Department.

E.R. Warner, Esq., C.M.G., O.B.E.,
The British Embassy,
Yaounde, Cameroon Republic.

mlm:jl

Fiche d'identité sur 3 étudiants camerounais concernés par un départ au Royaume-Uni pour y étudier (2 pages).

Handwritten notes: TIANI, J.B. Koumba, 20/11/64

27 MAY 1964
BRITISH COUNCIL

FORM ICS/ADLON
CMR/680/1

FM/LV

TELEGRAMS ACCEPTED FOR ALL PARTS OF THE

Scholarship caud: Jaié.
TIETCHEU - JOH.

TIETCHEU Pierre
né le : en 1941
à : Banfeko *Pante Michel*
Arrondissement : Bafang
Département : Haut-Nkam
Adresse : s/c de M. KAMGA B.P. 70 - Yaoundé
Fils de : Tiani
et de : Momeni Sara
Nationalité : camerounaise
n° carte d'identité : O/733/59/M1

Etudes faites au Lycée de Manengouba à Nkongsamba, n'a pas obtenu le baccalauréat.
Entré à la faculté le 1er Novembre 1963.

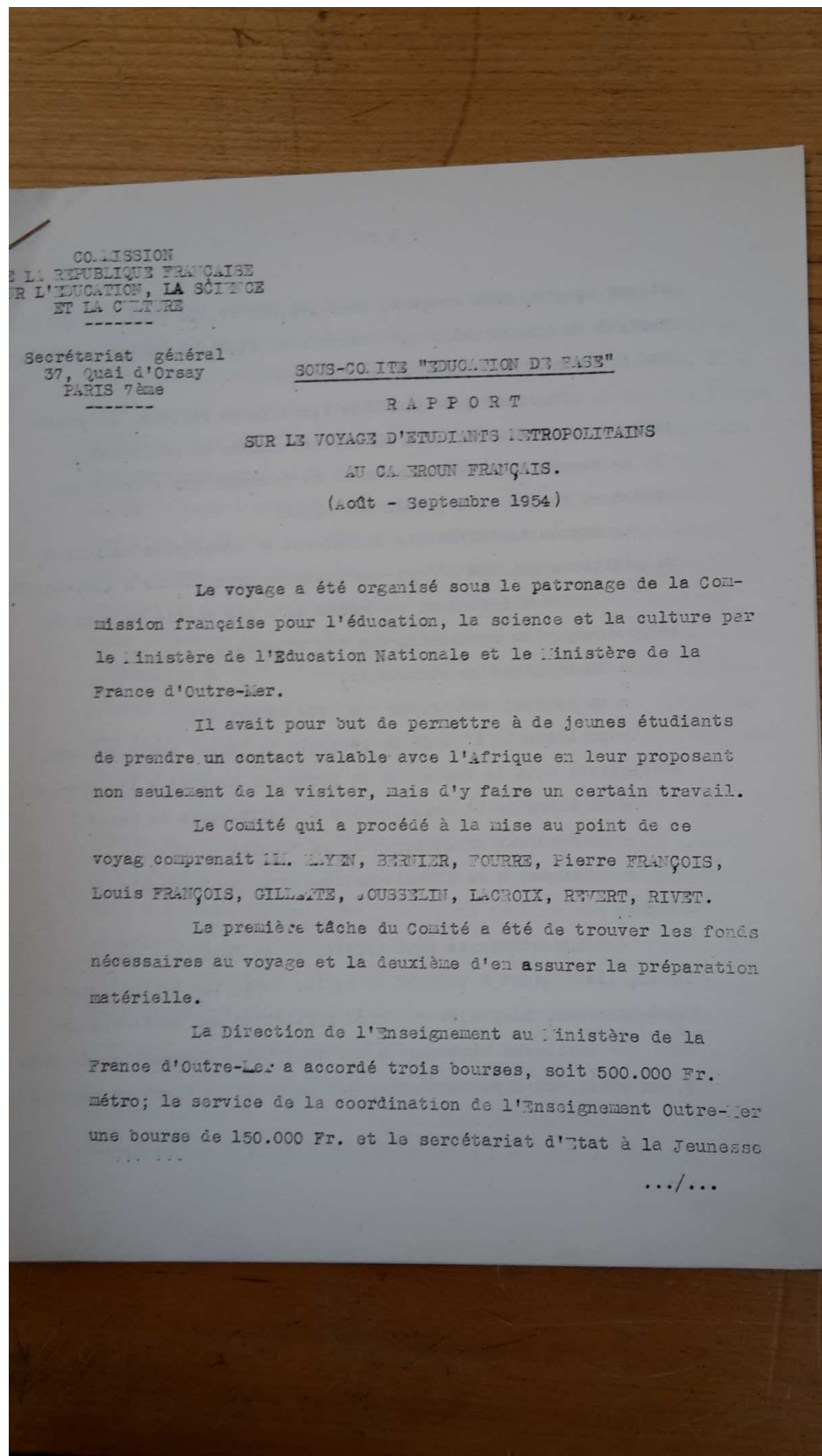
DRANGBÉ YOUNGUE JOUEN
né le : 13 Juin 1939
à : Djangale III - Yaoundé
Arrondissement : Yaoundé
Département : Yaoundé
Fils de : Meste Salomé
Nationalité : camerounaise
n° carte d'identité : N/710/087
Adresse : B.P. 47 - Yaoundé
Etudes faites au Collège Sogt et lycée Leclerc. N'a pas obtenu le Baccalauréat.
Date d'entrée à la Faculté : 1er Novembre 1963.

INITIAL J.B. Foually
27 MAY 1964
COUNCIL
FORM ICS/ADLON
CMR/680

SOH André
né le : vers 1941
à : Bansoa
arrondissement : Penka Michel
département : Menoua
fils de : Kouetché
et de : Tchepi
Nationalité : camerounaise
n° Carte d'identité : SY/60I.498
Baccalauréat 1ère partie obtenue le 25 Juin 1962
" " 2ème partie obtenue le 22 juin 1963
Date d'entrée à la Faculté : 1er novembre 1963

ONAMBELE François Joseph
né le : 13 juin 1939
à : Djoungolo III - Yaoundé
Arrondissement : Yaoundé
département : Nyong & Sanaga
fils de : Nezie Salomé
nationalité : camerounaise
N° carte d'identité : SY/7IO/087
Adresse : B.P. 47 - Yaoundé
Etudes faites au Collège Vogt et Lycée Leclerc. N'a pas obtenu
le Baccalauréat.
Date d'entrée à la Faculté : 1er Novembre 1963.

Rapport sur le voyage d'étudiants métropolitains (France) au Cameroun (5 pages).



COMMISSION
DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

Secrétariat général
37, quai d'Orsay
PARIS 7ème

SOUS-COMITE "EDUCATION DE BASE"

R A P P O R T

SUR LE VOYAGE D'ETUDIANTS METROPOLITAINS
AU CAMEROUN FRANÇAIS.
(Août - Septembre 1954)

Le voyage a été organisé sous le patronage de la Commission française pour l'éducation, la science et la culture par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la France d'Outre-Mer.

Il avait pour but de permettre à de jeunes étudiants de prendre un contact valable avec l'Afrique en leur proposant non seulement de la visiter, mais d'y faire un certain travail.

Le Comité qui a procédé à la mise au point de ce voyage comprenait M. LYEN, BERNIER, FOURRE, Pierre FRANÇOIS, Louis FRANÇOIS, GILLETTE, JOUSSELIN, LACROIX, REVERT, RIVET.

La première tâche du Comité a été de trouver les fonds nécessaires au voyage et la deuxième d'en assurer la préparation matérielle.

La Direction de l'Enseignement au Ministère de la France d'Outre-Mer a accordé trois bourses, soit 500.000 Fr. métré; le service de la coordination de l'Enseignement Outre-Mer une bourse de 150.000 Fr. et le secrétariat d'Etat à la Jeunesse

.../...

- 2 -

et aux Sports, deux bourses, soit 300.000 Fr. De plus, chaque université ou grande école qui envoyait un étudiant devait participer aux frais pour une somme de 50.000Fr.

Une fois les questions financières réglées, le secrétaire du Comité a effectué un certain nombre de démarches :

- auprès du Haut Commissaire au Cameroun qui a donné son accord au projet et a promis son appui.
- auprès de différents ministères et compagnies aériennes ou maritimes qui ont offert des passages gratuits ou à demi-tarif.

C'est également au Comité qu'a été confié le soin de sélectionner les candidats. Ont été retenus :

- un étudiant en ethnologie,
- un peintre décorateur des arts décoratifs,
- un élève de l'École de géologie de Nancy, école qui est spécialisée dans la formation du personnel destiné à l'Outre-Mer,
- un élève de l'École Normale d'instituteurs de Paris,
- un étudiant en géologie de la Faculté de Lyon,
- un cinéaste de l'École nationale de photographie et de cinéma.

Les étudiants sont arrivés le 30 Juillet à DOUALA; Le 31, ils étaient à YAOUNDE et le 1er Août, ils étaient vers le Nord-Cameroun. Le projet de faire participer les étudiants en tant que moniteurs bénévoles à une expérience d'éducation de base a, en effet, dû être abandonné, ces expériences étant en sommeil

.../...

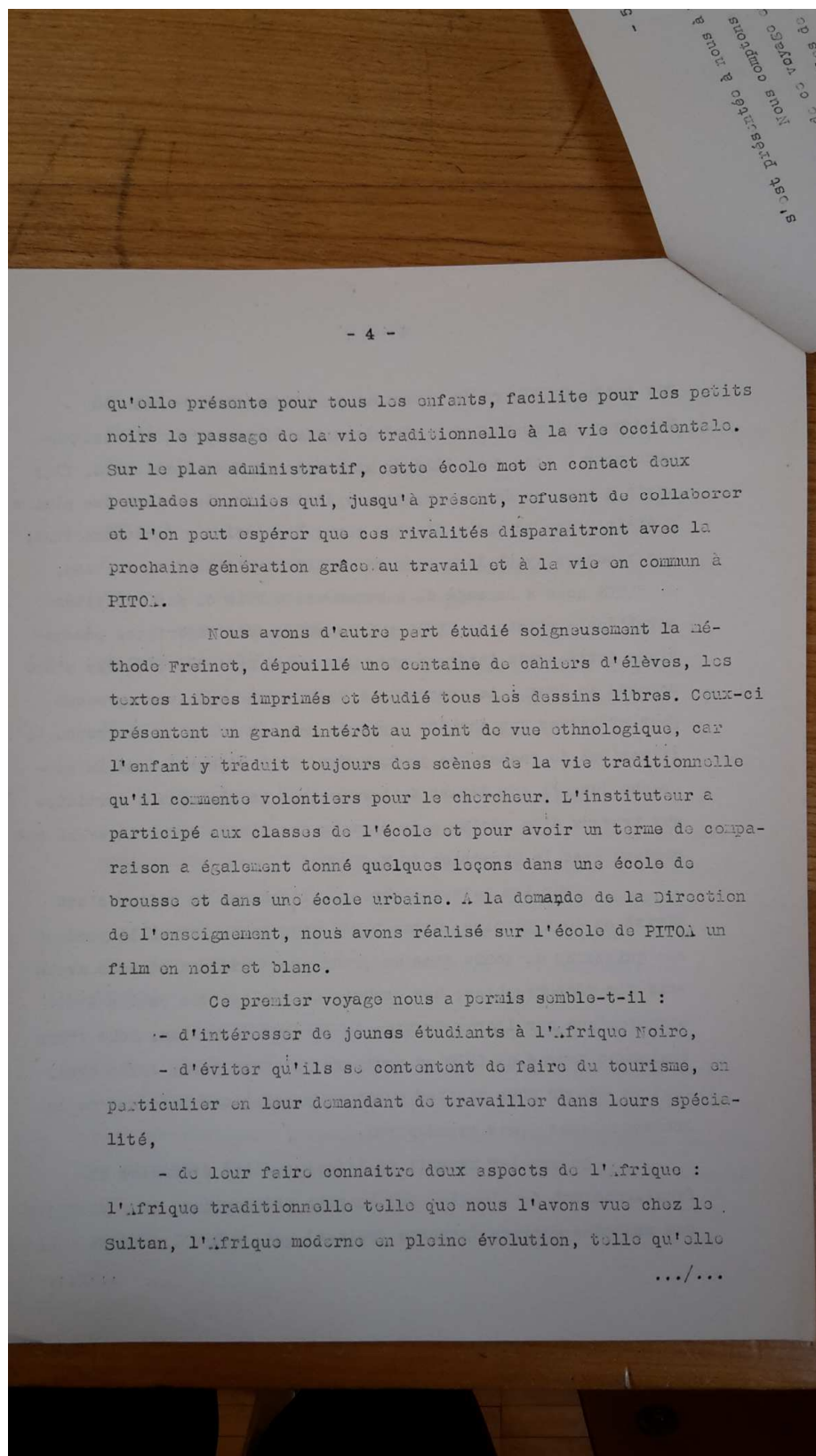
- 3 -

par suite du départ du Directeur de l'éducation de base au Cameroun et des vacances scolaires. Le directeur de l'enseignement nous a donc conseillé de gagner le nord du territoire. Il y avait à cela un double avantage : d'une part, la saison des pluies y était moins gênante, d'autre part, les écoles y fonctionnaient, les vacances ayant lieu en mars. A défaut d'éducation de base, M. KLEIN nous a demandé de centrer une partie de nos activités sur l'école pilote de PITOA qui constitue une expérience pédagogique extrêmement intéressante. Dès notre arrivée, l'équipe s'est scindée en deux : le géographe a rejoint un ingénieur agronome pour effectuer une enquête préparée par les soins du géographe de l'Institut de recherches du Cameroun. Il a séjourné avec le géographe jusqu'à son départ du territoire. Le géologue a participé aux travaux d'un géologue du service des mines, comme il avait été convenu avec la Direction de YACOUNDE.

Pour les autres membres de l'équipe, le séjour s'est divisé en deux parties, d'une part, nous avons travaillé pendant une quinzaine de jours chez un grand chef musulman où nous avons pris des photographies, des croquis et réalisé une petite étude ethnologique sur l'organisation de la cour du Sultan. Nous avons également tourné un film en couleurs. D'autre part, après avoir fait un détour pour visiter quelques populations païennes de la montagne, nous avons gagné PITOA.

Le premier travail de l'équipe a été d'étudier le fonctionnement de l'école. Sur le plan pédagogique, on y pratique des méthodes actives (méthode Freinet) qui, outre l'intérêt général

.../...



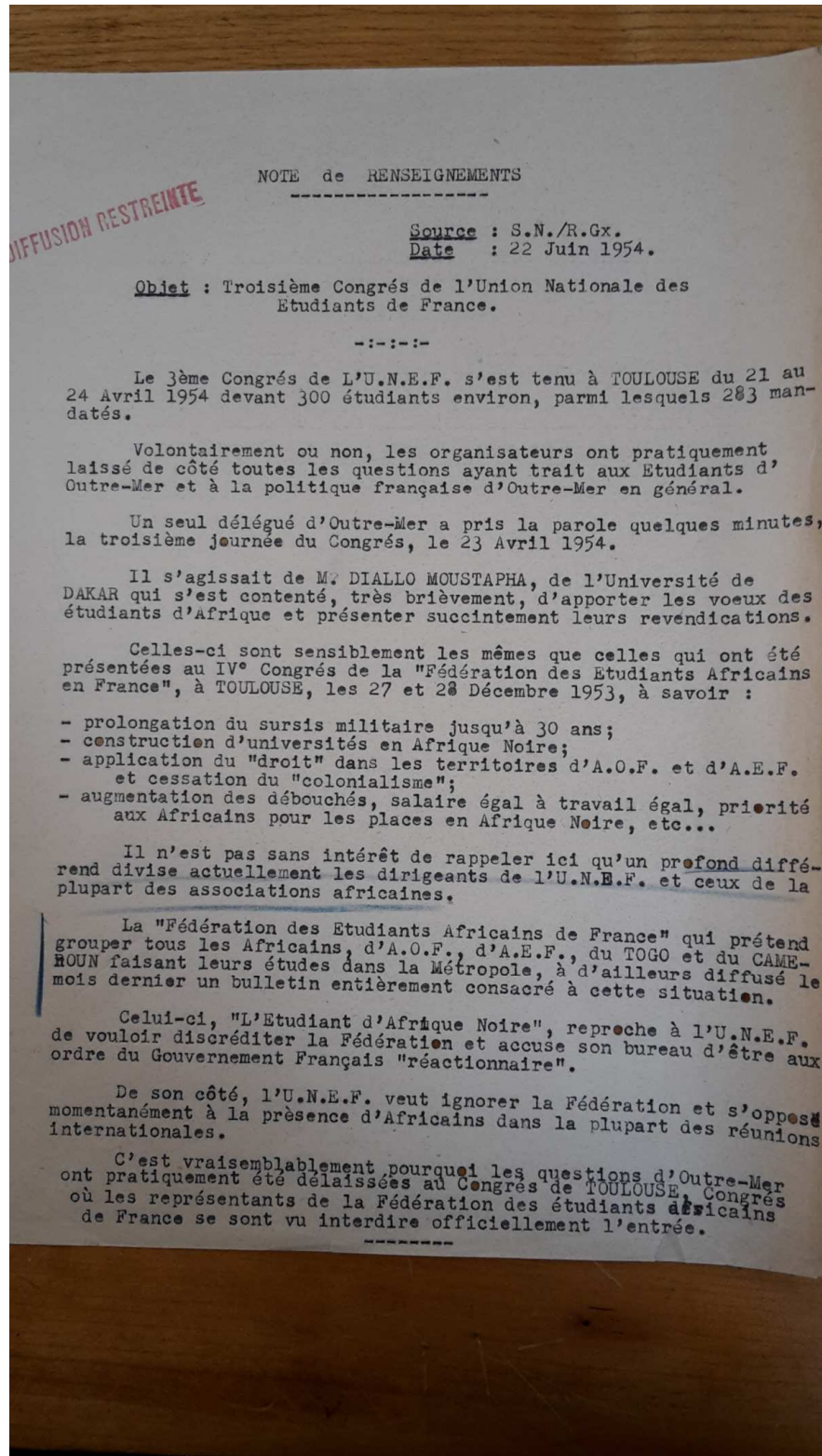
- 5 -

s'est présentée à nous à PITOI.

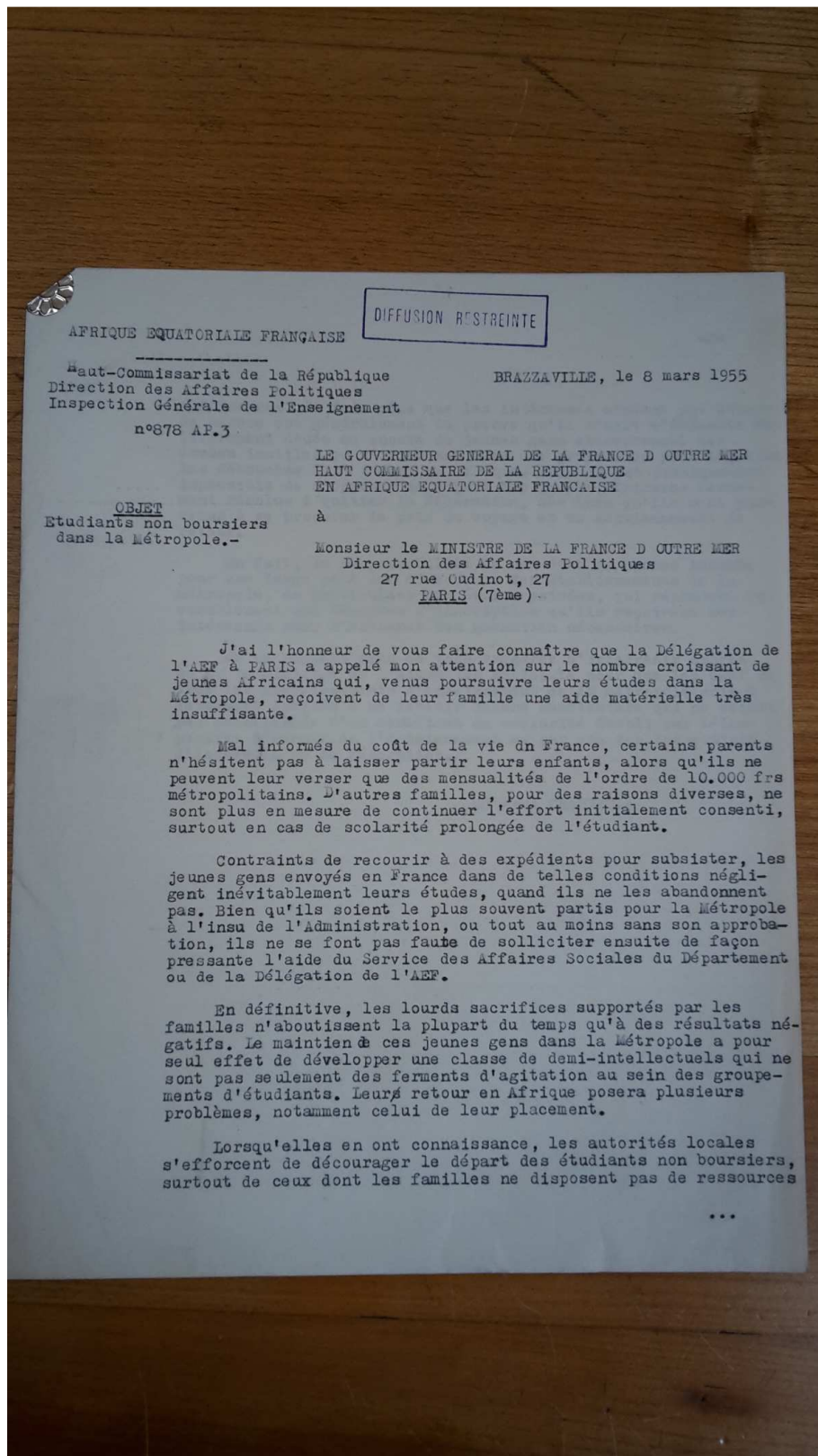
Nous comptons exploiter au maximum le travail effectué au cours de ce voyage en projetant les films à Paris et dans les différentes villes de facultés et en présentant au Musée Pédagogique une exposition sur l'école de PITOI. Cette exposition sera préparée par l'instituteur et réalisée par le peintre-décorateur, leur travail venant en contre-partie des facilités qui leur ont été accordées.

En terminant, il convient d'insister sur l'excellent accueil qui a été réservé dans les territoires aux boursiers métropolitains. Le Gouvernement du Cameroun et les services techniques nous ont accordé les plus grandes facilités et en particulier un véhicule automobile mis à notre disposition pendant toute la durée du séjour. Parmi tous ces services techniques, c'est évidemment celui de l'enseignement qui s'est le plus intéressé à notre travail et c'est en grande partie grâce à lui que ce voyage aura été profitable./.

Note de renseignement sur le Congrès de l'Union Nationale des Etudiants en France.
Moment pour les étudiants de présenter leur revendication devant un public toujours plus grand.



Lettre sur mauvaises conditions de vie des étudiants africains non boursiers en France (2 pages).



-2-

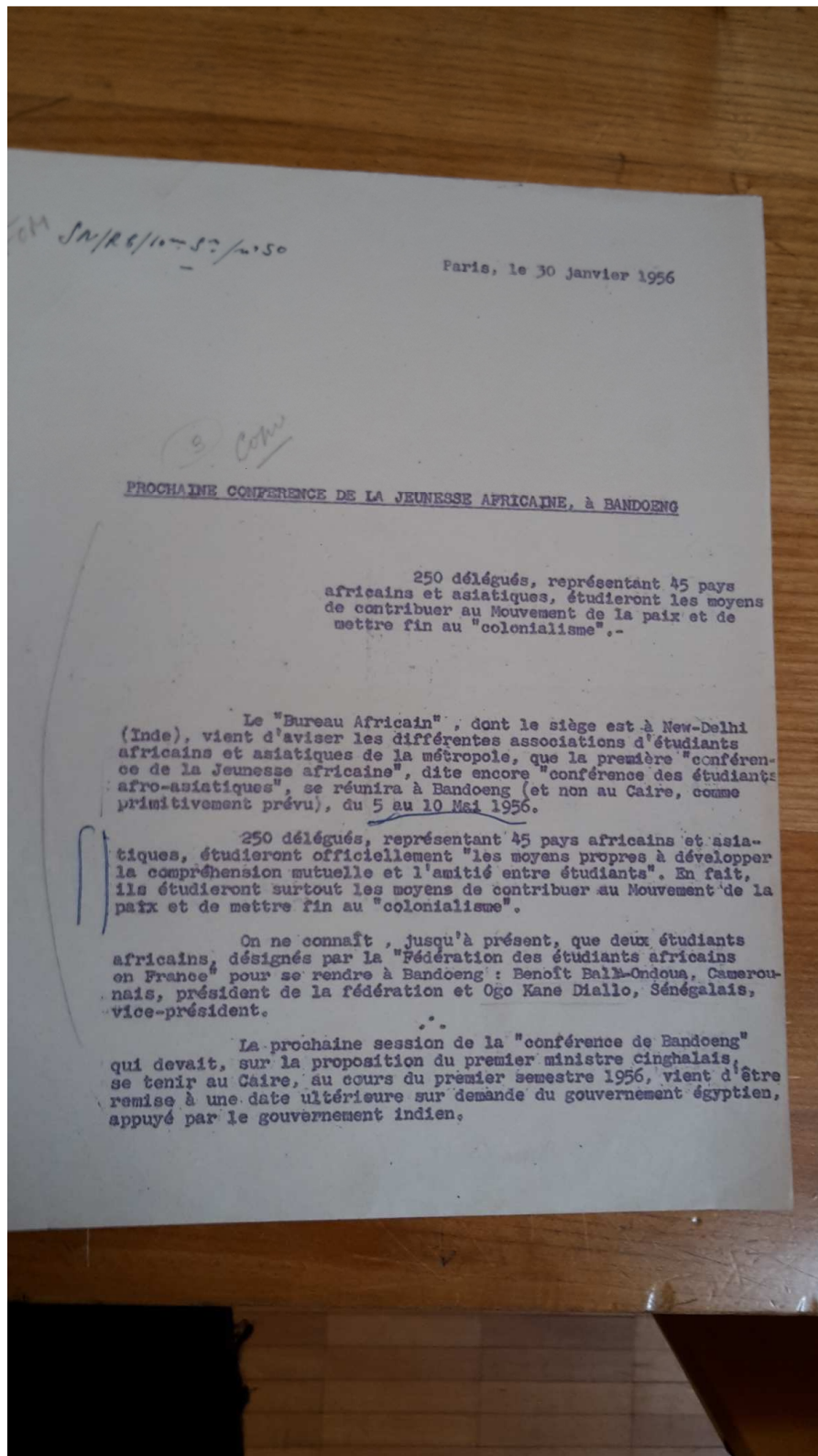
suffisantes. Le fait même que les intéressés n'aient pas obtenu de bourse est généralement la preuve qu'il s'agit d'éléments médiocrement doués ou encore de jeunes gens entreprenant des études inutiles ou s'orientant vers une profession pour laquelle les débouchés font défaut en Afrique. Mais il est pratiquement impossible de s'opposer au départ des jeunes Africains fermement résolus à quitter la Fédération, dès lors qu'ils sont parvenus à se procurer le prix du voyage et du cautionnement de retour.

En fait, la responsabilité de cet état de choses incombe pour une large part aux directeurs des établissements de la Métropole, en particulier des écoles privées, qui répondent favorablement aux demandes d'inscription qu'ils reçoivent des intéressés sans s'entourer des garanties nécessaires.

Je me permets donc de vous suggérer d'intervenir auprès de M. le Ministre de l'Education Nationale pour que les Chefs de tous les Etablissements d'enseignement de la métropole soient fermement invités à ne retenir aucune candidature qui ne serait pas accompagnée d'un certificat de scolarité établi par l'Inspection Générale de l'Enseignement ou par une des Inspections d'Académies de la Fédération./.

s) Paul CHAUVET.-

Lettre informant de la prochaine conférence de la jeunesse africaine. Moment de rencontre entre étudiants venus d'Afrique de la métropole et d'Asie. Moment d'échange sur les questions liées à la colonisation.



Lettre sur les moyens de diffusion de l'idéologie communiste dans les milieux étudiants africains.

Comité de Coordination
F.O.M.

Le 7 Mars 1955

NOTE de RENSEIGNEMENTS

Source : S.N/R.Gx.

Date : 2 Mars 1955.

Objet : La propagande communiste auprès
des Africains.

Le Parti Communiste accentue sa campagne "en faveur de la Paix" dans les milieux syndicalistes et étudiants Africains.

Les dernières informations d'Afrique Noire et même d'Afrique du Nord mettent en relief les efforts du Parti Communiste pour constituer, avant la fin de l'année, un vaste "Mouvement de la Paix" susceptible de faire échec au réarmement Allemand.

S'adressant récemment aux responsables de la C.G.T. en Afrique Noire, DIALLO SEYDOU, du "Comité de coordination A.O.F.-TOGO", et DIALLO ABDOULAYE, Vice-Président de la F.S.M. et responsable de l'agitation syndicale dans les territoires d'Outre-Mer, leur ont déclaré :

"L'application des accords de Paris ne peut que favoriser l'investissement de gros capitaux étrangers et aggraver la pression coloniale. Il convient d'intensifier considérablement la lutte pour la Paix et créer rapidement le plus grand nombre possible de "Comités de la Paix" en A.O.F., en A.E.F., à Madagascar, en Afrique du Nord, et même dans les territoires britanniques.

C'est pourquoi les responsables des Comités de Coordination A.O.F. - TOGO et A.E.F.-CAMEROUN diffusent dès maintenant leurs instructions à ce sujet.

DIALLO SEYDOU serait chargé de présenter à l'Assemblée Mondiale de la Paix, qui se tiendra à HELSINKI en Mai 1955, les premiers résultats de cette campagne. De son côté, DIALLO ABDOULAYE compte prochainement organiser trois grandes conférences de cadres syndicalistes, l'une pour l'Afrique du Nord, à ALGER, l'autre pour l'Afrique Noire Française, à DAKAR, la dernière, enfin, pour les territoires britanniques à LONDRES.

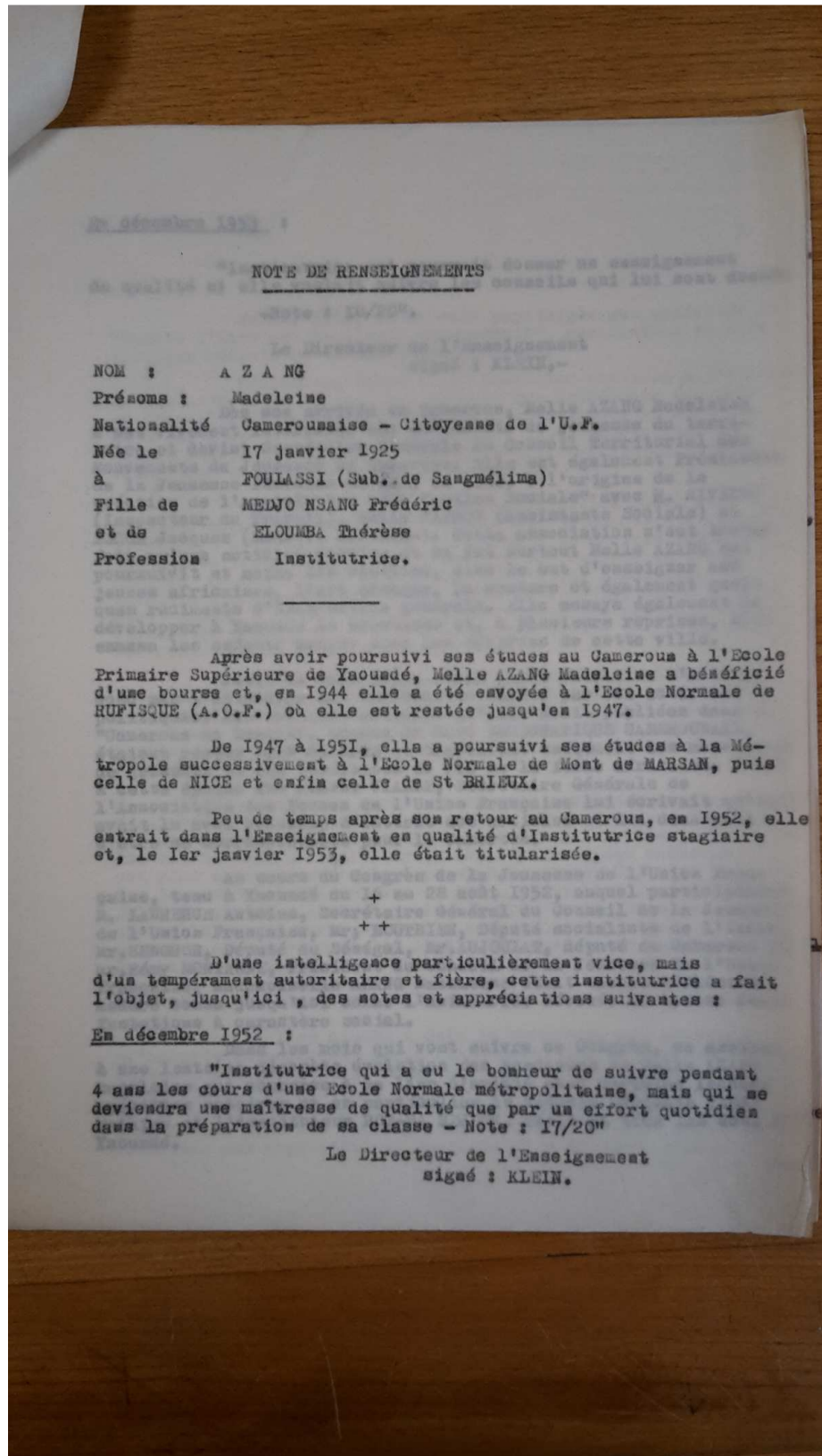
Signalons ici qu'un "Comité d'initiative pour le Mouvement National de la Paix" vient d'être créé en Gold-Coast.

En Juin prochain, une très importante délégation de syndicalistes Africains sera invitée à participer au Congrès annuel de la C.G.T., à PARIS, et à rendre compte de ses activités en faveur de la Paix.

Sur le plan métropolitain, le Parti Communiste déploie les mêmes efforts parmi les étudiants Africains.

Plusieurs de ceux-ci dont FRANKLIN Albert, Président de la Fédération des Etudiants Africains en France, et KANE DIALLO OGO, membre actif du "Comité de défense des Libertés Démocratiques en Afrique Noire", collectent actuellement des signatures dans les milieux d'Outre-Mer de la Cité Universitaire et du Quartier Latin, en faveur d'un manifeste "contre le réarmement allemand et pour la Paix". Plus de deux mille signatures ont déjà été recueillies.

Note de renseignement sur Azang Madeleine institutrice proche des mouvements syndicaliste au Cameroun (3 pages).



En décembre 1953 :

"Institutrice qui pourrait donner un enseignement de qualité si elle voulait suivre les conseils qui lui sont donnés

-Note : 18/20".

Le Directeur de l'Enseignement
signé : KLEIN.-

Dès son arrivée au Cameroun, Melle AZANG Madeleine s'est vivement intéressée aux mouvements de jeunesse du territoire et devint Secrétaire Générale du Conseil Territorial des Mouvements de Jeunesse au Cameroun. Elle est également Présidente de la Jeunesse Féminine et fut, en 1952, à l'origine de la création de l'Association dite "Action Sociale" avec M. RIVIERE (Inspecteur du Travail), Melle CAMBON (Assistante Sociale) et ESSOH Jacques (Médecin africain). Cette association n'eut toutefois qu'une activité réduite et ce fut surtout Melle AZANG qui poursuivit et anima les réunions, dans le but d'enseigner aux jeunes africaines, l'art ménager, la couture et également quelques rudiments d'instruction générale. Elle essaya également de développer à Yaoundé le scoutisme et, à plusieurs reprises, elle emmena les enfants camper dans les environs de cette ville.

Jusqu'en Mars 1952, Melle AZANG Madeleine n'attira donc pas l'attention des services de Sécurité par ses activités politiques. Les quelques articles qu'elle avait publiés dans le "Cameroun de Demain", organe du BLOC DEMOCRATIQUE CAMEROUNAIS, étaient restés très modérés et traitaient uniquement des mouvements de jeunesse et des conditions de vie de la femme africaine. C'est à cette époque que Jeanne VIALLE, Secrétaire Générale de l'Association des Femmes de l'Union Française lui écrivait qu'elle avait lu avec beaucoup d'intérêt ses articles et lui demandait d'être sa correspondante pour le Cameroun.

Au cours du Congrès de la Jeunesse de l'Union Française, tenu à Yaoundé du 16 au 28 août 1952, auquel participèrent M. LAWRENCE Antoine, Secrétaire Général du Conseil de la Jeunesse de l'Union Française, Mr. BOUTBIEN, Député socialiste de l'Indre, Mr. SENHOR, Député du Sénégal, Mr. AUJOULAT, député du Cameroun et Mr. Rémy MONTAGNE, Président du Conseil de la Jeunesse de l'Union Française, Mademoiselle AZANG Madeleine était encore l'élément modéré connu jusqu'ici comme l'animatrice dévouée de toutes manifestations à caractère social.

Dans les mois qui vont suivre ce Congrès, on assiste à une lente et discrète évolution des tendances de Melle AZANG Madeleine qui commence à se lier d'amitié avec certains leaders épiciistes notoires et en particulier le Médecin africain TAGNY Mathieu et l'instituteur BOU-BA NDJOCK, résidant tous les deux à Yaoundé.

3.

En Mai 1954, on la voit participer aux activités du "Comité d'Aide aux Etudiants Camerounais", association de constitution récente de tendance progressiste.

Néanmoins, Melle AZANG Madeleine continue à s'occuper de ses mouvements de jeunesse en tant que Secrétaire Générale du Conseil Territorial des Mouvements de Jeunesse au Cameroun, et c'est à ce titre que, le 28 juillet 1954, accompagnée de SOELLE David et MONY Oscar, elle quitte le Territoire pour se rendre aux Congrès de RENNES et SINGAPOUR.

Suivant les informations recueillies jusqu'ici, son attitude au cours des travaux de ces congrès aurait été remarquée, ayant fait preuve, à diverses occasions, d'un certain esprit de dissidence vis - à - vis des directives des membres du Comité Directeur du Conseil de la Jeunesse de l'Union Française. Elle aurait d'ailleurs adressé à ses amis de YAOUNDE, alors qu'elle était encore à la Métropole, une correspondance particulièrement virulente, dénonçant les conceptions empreintes de "paternalisme" des responsables de cette Association.

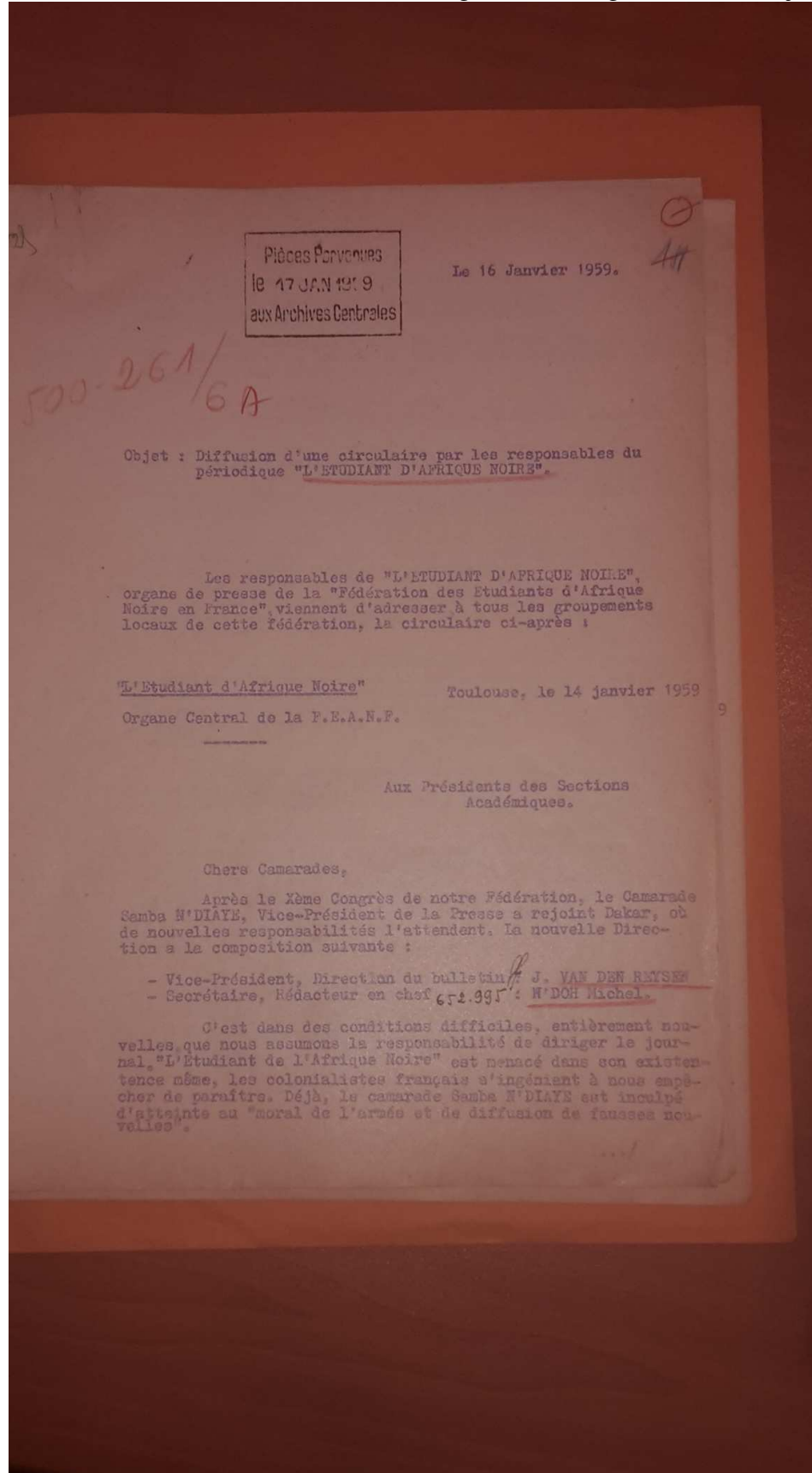
Quoiqu'il en soit, depuis son retour de SINGAPOUR, Melle AZANG Madeleine a marqué son désir d'orienter ses activités futures dans une voie nouvelle. Les articles qu'elle prépare maintenant ont d'ailleurs perdu le ton modéré qui lui était jadis familier et l'on peut y retrouver notamment des paragraphes de ce genre :

"... il nous faut des hommes forts pour des lendemains nouveaux"
"...N'oublions pas que la richesse de notre Cameroun repose sur son agriculture. Au lieu d'aiguillonner tous les jeunes vers les villes pour grossir le rang des voyous ou des chômeurs, il est plus indiqué de les intéresser à la terre. Or, s'il y a bien des jeunes filles sacrifiées dans ce Pays, c'est bien la jeunesse rurale. En général illettrée, elle n'a pour toute formation agricole que celle de son père, dont elle est quasi empirique. Ajouter à cela les embêtements et les dégâts des assistants agricoles dans les villages, les prix du cacao, quelque soit la qualité et on comprend le découragement des jeunes ruraux et leur désir d'évasion vers les villes. C'est lamentable, mais c'est la réalité.

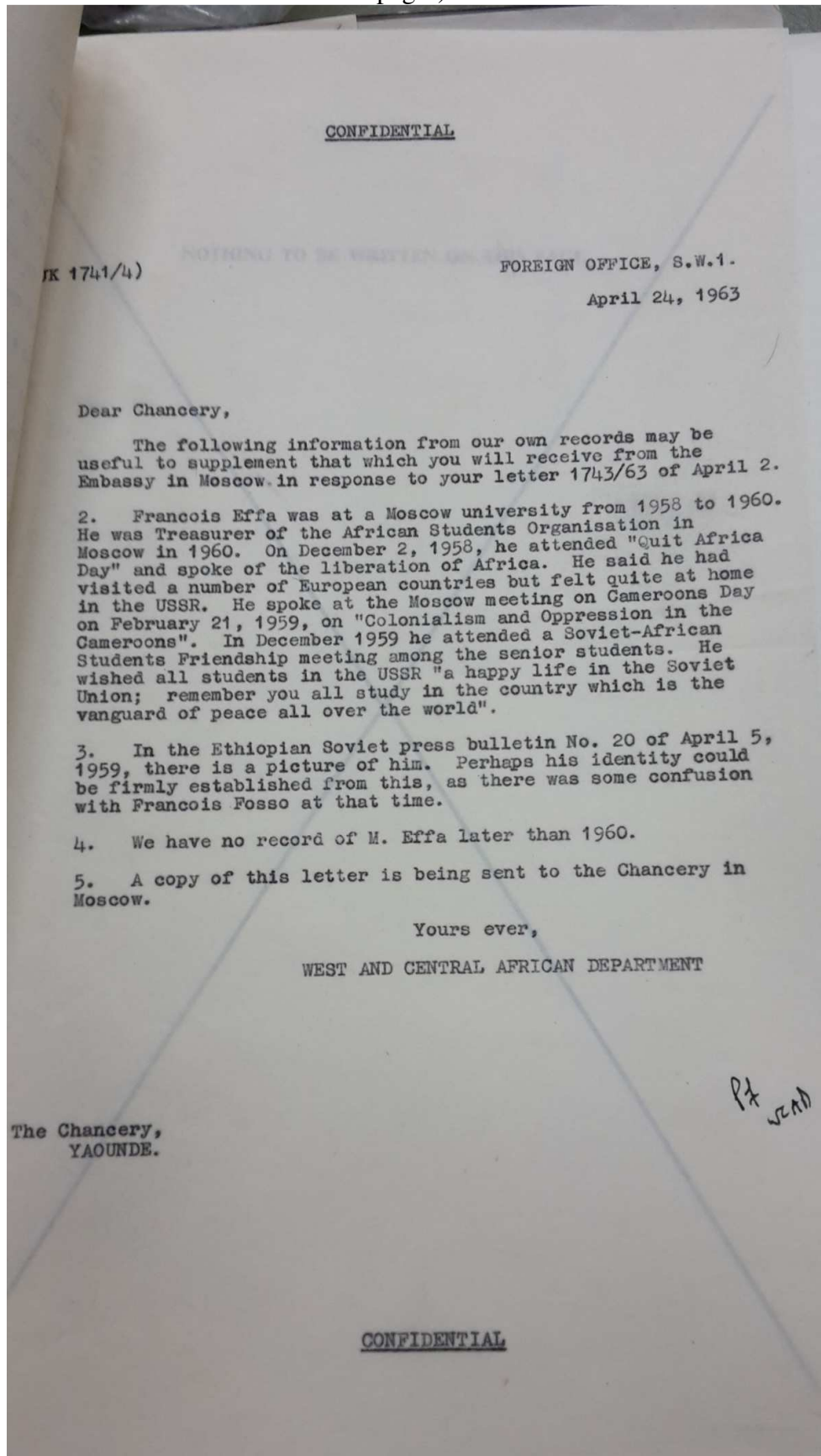
Si l'on ajoute à cela la sympathie non dissimulée qu'accorde actuellement Melle AZANG Madeleine au Mouvement de la Jeunesse Démocratique du Cameroun, association constituée récemment, filiale de l'UPC en liaison avec la Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique, on peut penser que cette institutrice sera amenée dans les jours à venir à entrer dans le cycle des activités des organisations progressistes du territoire.

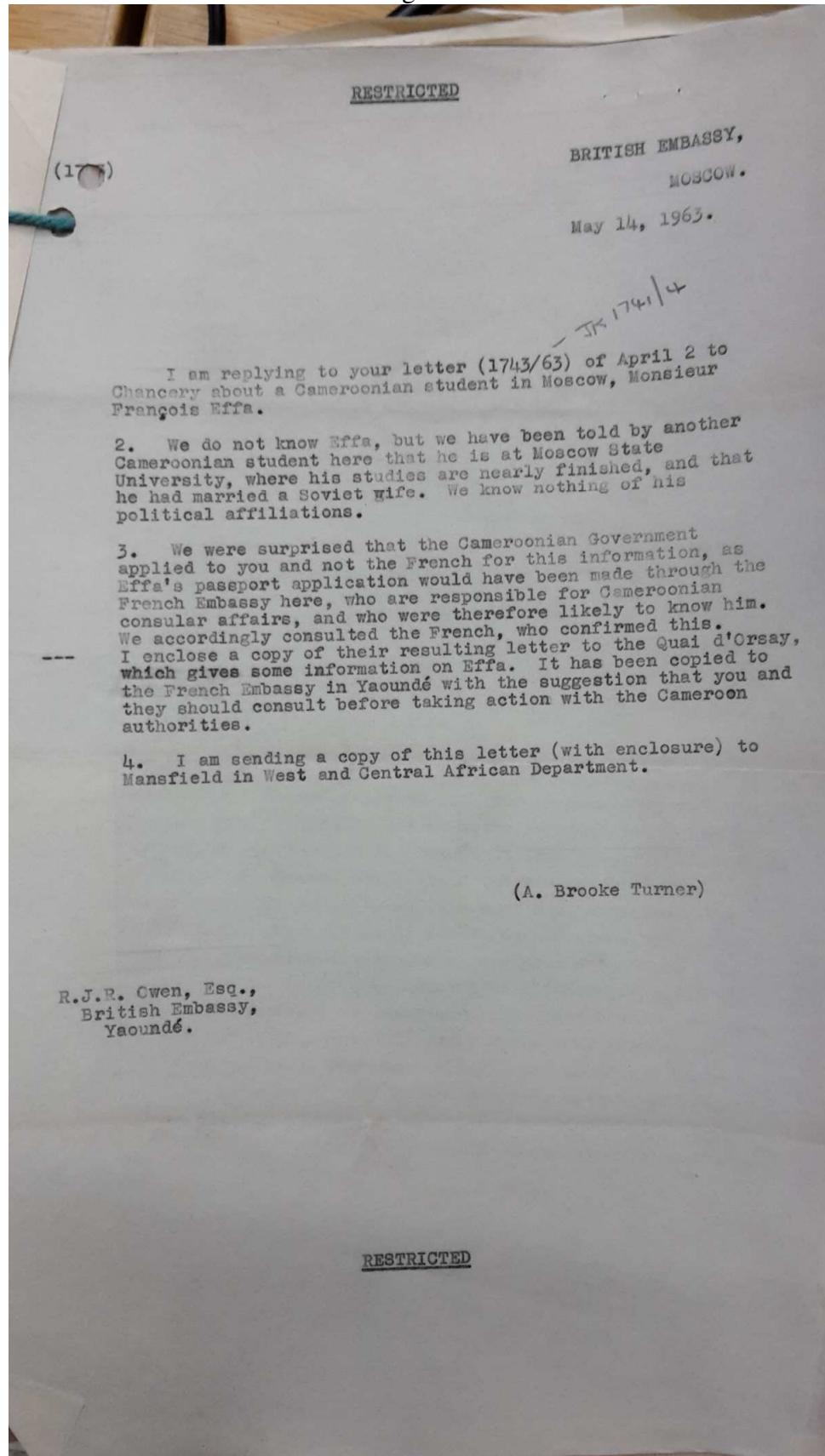
...

Circulaire de la FEANF sur les nouveaux dirigeants de l'organisation et du journal



Note de renseignement sur l'étudiant François Effa résidant à Moscou en Russie (2 pages).





SOURCES

<http://documents.un.org/>

Rapports du Conseil de tutelle des Nations Unies :

- 1) Rapport du Conseil de tutelle sur ses quatrième et cinquième sessions 6 août 1948 - 22 juillet 1949 Assemblée générale documents officiels: Quatrième session supplément No 4 (A/933) Lake Success, New-York, 1949
- 2) Rapport du Conseil de tutelle sur sa première session extraordinaire, sa deuxième session extraordinaire et ses sixième et septième sessions 23 juillet 1949-21 juillet 1950. Assemblée générale documents officiels : cinquième session supplément NO .4 (A/1306) Lake Success, New-York, 1950
- 3) Rapport du Conseil de tutelle sa troisième session extraordinaire et ses huitième et neuvième sessions 22 novembre -30 juillet Assemblée générale documents officiels : sixième session supplément N° 4 (A/1856) Paris 1951
- 4) Rapport du Conseil de tutelle sur sa quatrième session extraordinaire et ses dixième et onzième sessions 18 décembre 1951-24 juillet 1952, assemblée générale documents officiels : septième session supplément No 4 (A/2150) New-York, 1952
- 5) Rapport du Conseil de tutelle pour la période du 22 juillet 1953 - 16 juillet 1954 Assemblée générale documents officiels : neuvième session supplément 4 (A/2680) New-York, 1954
- 6) Rapport du Conseil de tutelle pour la période allant du 17 juillet 1954 au 22 juillet 1955. Assemblée générale documents officiels : dixième session supplément No 4 (A/2933) New-York, 1955
- 7) Rapport du Conseil de tutelle pour la période du 23 juillet 1955 au 14 août 1956 Assemblée générale documents officiels : onzième session supplément No 4 (A/3170) New-York, 1956
- 8) Rapport du Conseil de tutelle pour la période du 15 août 1956 au 12 juillet 1957 Assemblée générale document officiels : douzième session supplément No 4 (A/3595) New-York, 1957

France : Archives de la préfecture de police de Paris

- 4^e série 77W, carton 2402, dossier 443.214

Fédération des étudiants d'Afrique noire française (FEANF) :

- 6^e série 77W, carton 4123 côte 429.467/0

Royaume-Uni : London archives nationale, Kew

- FO 371/167401, UK technical co-operation on education 1963, open document, open description
- BW 153/2 General policy: including Anglo-Cameroon cultural agreement; teaching of English at Federal University, Yaoundé, 1961 Jan 01 -1969 dec 31

UNESCO

<http://unesdoc.unesco.org/images/0007/000774/077416f.pdf>

Conférence sur l'éducation d'Addis-Abeba du 15 au 25 mai 1961. Rapport final.

Conference on the development of Higher Education in Africa 3-12 September 1962 Tananarive

France : Aix en Provence, Archive Nationales d'Outre-mer

1949/1956 : documents concernant les bourses et boursiers, la propagande communiste et nationalises et les associations de jeunesses d'Afrique en France, à Paris et en province

Cote de référence FR ANOM 61COL2265

Référence Internet ark:/61561/nf302ytzusq

BULAC

Rapport de la Commission consultative pour le développement de l'enseignement supérieur en République Fédérale du Cameroun, Paris le 15 octobre 1962, Unesco, Paris 1962

Revue, University of London

Policy for Scholarship (Southern Cameroon) Numéro 9, 1955
SOURCES

BIBLIOGRAPHIE

Thèse

Affa'a, Félix-Marie, *L'Afrique noire face à sa laborieuse appropriation de l'université : les cas du Sénégal et du Cameroun*, L'Harmattan, 2002.

Ouvrages

- Abiola, Irele *African Education and Identity, proceedings of the 5th Session of the International Congress of African Studies held at Ibadan, December, 1985*, London, Hans Zell, 1992.
- Aly Dieng Amady, *Les premiers pas de la fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (FEANF) (1950-1955) (de l'union Française à Bandoung)* Paris, L'harmattan, 2003.
- Atangana, Engelbert, *Cent Ans d'éducation scolaire au Cameroun*, Paris L'Harmattan, 1996
- Damtew Teferra, Altabach Philip G, *African Higher Education: An International Reference Handbook*, Boomington Indianapolis, Indiana University Press, 2003.
- Diane, Charles, *La FEANF et les grandes heures du mouvement syndical noir*, Afrique contemporaine, Paris, édition Chaka, 1990.
- Erny, Pierre, *Essai sur l'Education en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 2001
- Fonkeng, Epah, George *The history of education in Cameroon, 1844-2004*, Lampeter, Ceredigion, Wales Edwin Mellen Press, 2007
- Greenough, Richard, *Perspectives africaines les progrès de l'éducation*, UNESCO, 1966.
- Levine, Victor. T *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence Africaine, 1984.

- Lloyd P C, Mabogunje A L, Awe B , *The city of Ibadan*, London, Cambridge University Press, 1967
- Ngwene, John, *An introduction to the Cameroon educational system*, Bamenda Mella Press, 1990.
- Nkwengue, Pierre, *L'union nationale des étudiants du Kamerun, ou la contribution des étudiants africains à l'émancipation de l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Okunor, Shiame, *Politics, Misunderstandings, Misconceptions, The History of Colonial Universities*, New York, Peter Lang, 1991.
- Perraton, Hilary, *A history of Foreign Student in Britain*, Palgrave Macmillan 2014.
- Perraton, Hilary, *Learning Abroad : A history of the Commonwealth Scholarship and Fellowship Plan*, Cambridge scholars publishing, 2009.
- Simeu Kamdem, Michel, W. Schamp Eike *L'université africaine et sa contribution au développement local, l'exemple du Cameroun*, Paris, Karthala, 2014.

Article

- Courade, Christine et Georges, « L'Ecole au Cameroun anglophone » *Revue Tiers-Mondes*, tome XIX, numéro 76, octobre-décembre 1978, pp 743-769

Rapport

Rapport présenté au 18^{ème} Congrès 26, 27, 28 décembre 1966 à Paris par la section de Paris, « Par la section de France sur « L'enseignement au Kamerun » », dépôt légal N 7 1^{er} trimestre 1967

Ouvrage non utilisé mais dont j'ai eu connaissance

Aguessy, H. (1994), *Le Pari de l'Unesco pour le succès de l'enseignement supérieur en Afrique*, Dakar, BREDA. Il n'existe qu'un exemplaire aux États-Unis, Library of Congress Washington.

TABLE
DES MATIERES

Présentation du sujet	4
Présentation des sources	6
A. Les Rapports.....	6
1) Les Rapports du Conseil de tutelle de des Nations Unies	6
2) Le Rapport de la Conférence d'Addis-Abeba	7
3) Le Rapport de la Conférence de Tananarive	7
B. La Préfecture de police de Paris	8
C. Le site camerounais du ministère de l'enseignement supérieur	9
D. Les documents trouvés en Angleterre	10
1) Les archives de Kew Gardens à Londres	10
2) Senate House Library	10
E. Les archives nationales d'Outre-mer, Aix en Provence	11
F. Le rapport de la Bibliothèque universitaire de langues et civilisations ...	11
Contexte	12
G. 1945 : un nouvel ordre mondial	12
1) La remise en question de la colonisation.....	12
2) Les Nations Unies, une organisation anticoloniale	12
3) Le Cameroun, nouveau statut, nouveau besoin	13
H. Panorama des universités en Afrique jusque dans les années 1960	13
1) Les précurseurs	13
2) Les années 1940, une accélération du processus.....	14
I. La politique au service des populations	17
1) Les pressions politique et diplomatique	17
2) La réponse contrariée des puissances administrantes.....	18
Présentation de la bibliographie	19
A. Les ouvrages généraux sur l'histoire du Cameroun	19
B. Ouvrage sur l'histoire de l'enseignement en Afrique	20
C. Les ouvrages sur l'enseignement au Cameroun.....	21
D. L'enseignement supérieur	22

E. Enseignement et politique	23
F. Le contexte	25
G. Les ouvrages non consultés	25
I. L'enseignement supérieur : une nouvelle donne dans le paysage éducatif camerounais	27
A. Le statut international du Cameroun en 1945 et le sujet du développement de l'enseignement supérieur	27
1) Un territoire sous tutelle des Nations Unies	27
2) L'éducation au Cameroun sous tutelle : état des lieux	28
B. Le besoin d'enseignement supérieur des Camerounais.....	30
1) Un besoin entretenu par la perspective de l'indépendance nationale.....	30
2) Un besoin difficile à satisfaire	30
C. Les soutiens internationaux des étudiants camerounais.....	32
1) Les plaidoyers de l'ONU dans les Rapports du Conseil de tutelle.....	32
2) Les recommandations des conférences internationales sur l'éducation.....	35
II. Les politiques d'enseignement supérieur au Cameroun	39
A. Les politiques de l'enseignement supérieur au Cameroun sous administration française : un système centralisé.....	39
1) Les bourses comme unique voie d'accès à l'enseignement supérieur	39
2) L'absence d'établissements universitaires sur le territoire.....	43
B. Les politiques de l'enseignement supérieur au Cameroun sous administration britannique : un système décentralisé.....	43
1) Le système de bourse du Royaume-Uni.....	43
2) Une Afrique intégrée dans le système des échanges	44
C. Les politiques de l'enseignement supérieur au Cameroun indépendant : deux systèmes et le bilinguisme	46
1) Des initiatives précoces	46
2) Les initiatives françaises après 1960	47
III. L'enseignement supérieur dans le projet politique de l'État postcoloniale du Cameroun	49
A. La formation des cadres et des futurs dirigeants	49
1) Une élite autochtone en constante augmentation	49
2) Des politiques de recrutements nationalistes et coercitives	54
3) La hiérarchie et les effectifs des cadres administratifs.....	55

B. La question de l'harmonisation des systèmes d'enseignements anglophone et francophone	57
C. La promotion des partenariats internationaux	59
1) L'intérêt des partenariats internationaux, les relations avec les deux puissances coloniales	59
2) Les partenariats sud-sud	60
IV. L'enseignement supérieur et le militantisme politique des étudiants camerounais	61
A. L'activisme politique des étudiants camerounais	61
1) Un activisme panafricain : l'association de plusieurs forces	61
2) La surveillance des activités par les autorités : des tentatives d'intimidation.	61
3) Ossende Afana, l'exemple du militant incommode	62
B. Les étudiants camerounais face à la problématique de l'indépendance politique et celle de la guerre froide.....	63
1) L'anticolonialisme	63
2) La référence à des figures indépendantistes du pays.....	64
3) Les africains cibles de la propagande communiste ?.....	65
CONCLUSION.....	67
ANNEXES.....	68
SOURCES.....	90
TABLE DES MATIERES	94